

# Bulletin municipal

de Mervent

Décembre 2017

# Joyeuses fêtes et...



# Bonne Année 2018

## SOMMAIRE

Le mot du Maire	p 01
Les décisions du conseil municipal	p 02
Commission environnement	p 13
Les brèves du Pays de Fontenay-le-Comte	p 14
Les tarifs des services municipaux	p 17
Informations pratiques	p 18
Adresses et informations utiles	p 20
Sycodem	p 26
Réglementations diverses	p 28
Les démarches administratives	p 30
L'école publique Maro Vidua	p 32
Base de loisirs	p 33
La vie associative	p 35
Ça s'est passé à Mervent	p 44
Commerces Entreprises Tourisme	p 46
Carnet	p 47
Calendrier des manifestations	p 47
La photo Mystère	p 48
Bulletin historique de Mervent	p 49

# Vœux du Maire

13 janvier 2018

A 17h

Salle

Jean-Louis Ripaud



INVITATION

Tous les nouveaux arrivants sont les bienvenus.

# LE MOT DU MAIRE

## FAUT-IL ÊTRE INQUIET ?

On a certainement de nombreuses et bonnes raisons de l'être au regard de l'actualité.

- Inquiet des menaces terroristes si proches de nous, sur notre territoire.
- Inquiet de voir un dictateur Nord Coréen envoyer des missiles, menaçant de nombreux pays.
- Inquiet de l'ampleur que prend l'exode de populations entières, fuyant les exactions commises au nom d'une dictature ou d'une religion.
- Inquiet pour les ONG complètement dépassées dans des camps de réfugiés, où s'entassent des milliers de migrants.
- Inquiet de ces pays touchés par la famine, encore et toujours d'actualité au 21 siècle.
- Inquiet par ce réchauffement climatique annoncé depuis quelques années.
- Inquiet du niveau des nappes phréatiques avec un manque de pluviométrie pour le deuxième hiver consécutif sur une grande partie de notre pays.
- Inquiet devant les restrictions budgétaires annoncées par le gouvernement, certes nécessaires, mais qui vont impacter considérablement le fonctionnement de nos collectivités.
- Inquiet par le monde du travail, qui d'un côté se retrouve avec plusieurs millions de chômeurs et de l'autre peine à recruter dans de nombreuses filières.
- Inquiet pour notre système de santé où il n'y a plus que les grands pôles qui comptent, délaissant jour après jour la ruralité.

Etc, etc ..... Cette liste est non exhaustive et comme vous, je ne peux que la constater. Mais ce n'est pas en fermant les yeux ou en se lamentant que notre quotidien va s'améliorer. Bien sûr, nous n'avons pas les solutions ou les réponses à toutes ces inquiétudes, mais depuis des siècles les populations ont traversé d'innombrables crises, guerres, maladies, famines et j'en passe, certainement plus dramatiques que ce que nous vivons aujourd'hui. L'homme a toujours fait face et relevé le défi, et bien c'est ce que nous continuons à faire volontairement ou pas, lorsque quelque chose ne va plus, on fait autrement, on s'adapte, ce sont les aléas de la vie sur terre.

L'année 2017 s'achève, une année riche en décisions et en orientations pour la commune. Je vous en cite quelques unes, (vous retrouverez les autres dans les comptes-rendus des conseils municipaux joints à ce bulletin).

Nous avons acheté, après d'âpres négociations trois bâtiments en centre bourg, un est destiné à la démolition et la création d'un parking afin de désengorger en stationnement la rue des Juifs et le

nouveau lotissement destiné aux seniors. Les deux autres sont destinés à la création de nouveaux services commerces, santé et office de tourisme, toujours dans un esprit de développement de notre commune.

Les travaux de construction des logements seniors s'achèvent, quelques imprévus sur les aménagements extérieurs retardent de quelques semaines la fin du chantier prévu en Mars 2018. Nous sommes désolés des désagréments subis par les riverains depuis un an, mais je pense qu'une fois cette réalisation terminée, nous trouverons à l'entrée du bourg par la rue de la Vallée un bel ensemble accueillant, à la place d'une maison vétuste et d'un terrain en friche.

Depuis presque deux ans, nous étions en réflexion avec quelques communes riveraines d'un éventuel regroupement, afin de créer une commune nouvelle, avec ses avantages et ses inconvénients. Après plusieurs rencontres entre nous, la majorité des élus de Mervent a décidé de surseoir à ce projet et de le remettre dans les mains des élus de 2020. Les différentes raisons invoquées sont jointes au compte-rendu du conseil de Novembre dans ce bulletin.

Dans l'aménagement et la viabilisation d'un nouveau lotissement, nous restons prudents avant de nous engager, la demande en terrains constructibles reste faible. Nous restons vigilants et prêts à engager les travaux, si nécessaire.

Le 16 Octobre Mme Adélaïde BÉGUÉ a pris ses fonctions de secrétaire de mairie, en remplacement de Mme Laure BÉTEAU. Après une période d'essai concluante, Mme BEGUE a été recrutée en CDD pour une période d'un an en tant qu'agent administratif, elle assure également les remplacements au sein du bureau de poste.

Voilà quelques dossiers parmi d'autres que nous traitons toujours dans l'optique du développement et maintien des services pour le bien être de tous.

Vous retrouverez dans ce bulletin d'autres informations et pour vos interrogations n'hésitez pas à vous rapprocher des élus.

Il me reste à vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année, profitons de ces moments de bonheur auprès de nos familles et de nos proches, ils sont si importants.

Je vous souhaite une bonne et heureuse année et j'invite tous les Merventaises et Merventais pour les traditionnels vœux du maire le samedi 13 Janvier 2018 à 17 heures salle Jean-Louis RIPAUD

Le Maire,  
Joël BOBINEAU

# LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : l'essentiel

**9 DÉCEMBRE 2016**

## **SUIVI DES PROJETS ET TRAVAUX EN COURS**

### ■ LOGEMENTS SENIORS

Le dossier passe en commission, le 20 décembre 2016, au sein de Vendée Logement pour approbation du projet.

Une réunion est planifiée avec Vendée Logement, le 22 décembre 2016 à 14h30 en mairie, pour faire le point sur le projet ; l'architecte de Vendée Logement sera présent. Les membres de la commission communale « voirie-bâtiment » sont invités à y participer.

### ■ ACQUISITION ET VENTE DE LOGEMENTS

Acquisition du bien immobilier sis 7, place du Héraut : le dossier suit son cours.

Acquisition du bâtiment sis 2, rue de la Chapelle appartenant à Mme Catherine GRELLIER : Monsieur le Maire a reçu en mairie Madame GRELLIER et lui a fait une proposition d'achat au prix de 40 000 €. A ce jour, Madame GRELLIER n'a toujours pas donné sa réponse.

Vente de l'ancien presbytère sis 8, rue de la Chapelle : le contrôle du raccordement de l'immeuble au réseau public d'assainissement a été réalisé par la SAUR et il a été constaté que les eaux usées ne sont pas rejetées dans le réseau. Un rendez-vous sur place a été fixé avec Monsieur DEVAUX de la SAUR, le mardi 13 décembre 2016, pour faire le point. La commune prendra à sa charge le raccordement au réseau.

## **COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES REUNIONS**

### ■ RÉUNION DE LA COMMISSION VOIRIE DU 6 DÉCEMBRE 2016

La commission a fait le tour des chemins détériorés. Il faudra prévoir au prochain programme de voirie, à savoir : le chemin du Chêne Tord (du cimetière à l'ancien camping), la rue du Moulin à Tan, la route de la Clavelière à Cul de Bray, une pointe à finir au Peu et l'accès à la Cité du Portail. Du point à temps sera réalisé « aux Grands Bois ».

### ■ DEMANDE DE L'ENTREPRISE GACHIGNARD

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'entreprise GACHIGNARD a demandé un local pour entreposer du matériel. Le local du stade leur sera proposé avec un loyer mensuel de 50 €, électricité comprise.

### ■ RÉUNION AVEC MONSIEUR DEVAUX DE LA SAUR LE 25 NOVEMBRE 2016

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur DEVAUX au sujet du poste de relevage situé chemin de la Pissotterie. La personne propriétaire du terrain à proximité du poste a des difficultés pour accéder à sa parcelle. Il n'est pas possible de déplacer le poste de relevage mais il est possible de déplacer le compteur EDF. Monsieur le Maire est dans l'attente du PDL afin de contacter EDF.

## **MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 novembre 2016 pour l'ouverture des plis et l'analyse des offres.

Deux sociétés ont répondu :

- ELIOR Restauration Enseignement
- CONVIVIO-PRO

Après analyse de l'ensemble des offres et compte-tenu des deux critères de jugements des offres : valeur technique et prix, la proposition d'ELIOR Restauration Enseignement de NANTES (44) a été considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'attribuer le marché concernant l'approvisionnement des

denrées et la préparation des repas pour le restaurant scolaire municipal à la société ELIOR Restauration Enseignement pour une durée d'un an à compter de la date de notification de l'accord-cadre, reconductible tacitement par période d'une année, 3 fois maximum.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre et l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

### ■ DISSOLUTION DU CCAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du Conseil Municipal dans les communes de moins de 1500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Evelyne TOUTAIN qui est contre la dissolution du CCAS. Madame TOUTAIN explique le rôle et le fonctionnement du CCAS.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas dissoudre le CCAS.

### ■ FEU D'ARTIFICE

Monsieur le Maire rappelle qu'aucune aide du Conseil Départemental ne sera attribuée en 2017 et pose la question suivante aux élus : « Doit-on continuer cette manifestation ? ».

Monsieur Damien SABOURAUD informe le Conseil que pour un feu d'un montant de 10 000 €, cela revient à environ 10 €/hab.

Monsieur le Maire soumet la continuité du feu d'artifice au vote du Conseil. Par 11 « Pour » et 1 « Contre », il a été décidé de continuer cette manifestation.

## **DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### ■ CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS NON COMPLET

Suite au départ à la retraite au 1er novembre 2016 d'un agent qui occupait un emploi d'adjoint technique territorial de 2ème classe au sein de l'école, à temps complet, il y a lieu de créer un emploi d'Adjoint Technique permanent, à temps non complet, de 30h58 hebdomadaires. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer l'emploi d'Adjoint Technique, emploi permanent à temps non complet, à raison de 30h58 hebdomadaires.

Le poste à temps complet sera supprimé.

Monsieur le Maire précise que, dans le cadre du recrutement, 35 candidatures ont été reçues pour le poste à ce jour et qu'elles seront étudiées avant la rentrée de janvier 2017, le poste étant à pourvoir au 3 janvier 2017.

### ■ ECOLE

Les institutrices ont demandé à rencontrer Monsieur le Maire suite à la réunion de conseil du mois de novembre 2016. Une mise au point a été faite.

Les ordinateurs manquants ont été retrouvés mais il manque un adaptateur.

Classe mobile : le point a été fait sur le fonctionnement de la classe mobile avec la société I-Connect. Le devis établi par I-Connect s'élève à 818,59 € TTC et concerne un bloc d'alimentation de 10 prises (29 € HT), d'un adaptateur (37,50 € HT), de l'installation d'un logiciel d'animation pédagogique pour classe mobile (364 € HT), la formation

aux enseignantes (180 € HT) et le remplacement d'un disque dur sur un ordinateur HP (71,66 € HT) ; devis validé.

#### ■ DEVIS : TRAVAUX D'ENTRETIEN DES REMPARTS

Monsieur le Maire a reçu Monsieur DIET Régis de la société Bâtifrance Services Nord.

Monsieur DIET est venu proposer ses services pour le nettoyage des remparts du parc de la Mairie. Le devis établi s'élève à 3 600 € TTC et concerne l'élimination de la végétation envahissant le mur d'enceinte du parc de la mairie (sur une longueur d'environ 70 mètres et sur toute la hauteur du mur).

Les lierres et ronces seront retirés, les arbustes coupés au plus court et les déchets verts seront laissés sur place.

Avant de prendre une décision, un devis va être demandé à Monsieur David FORT pour la même prestation.

## 20 JANVIER 2017

### SUIVI DES DOSSIERS EN COURS

#### ■ LOGEMENT SENIORS

Monsieur le Maire présente les plans des logements seniors ainsi que les entreprises retenues pour le projet. Il précise que le bail avec Vendée Logement sera emphytéotique.

#### LES ENTREPRISES RETENUES :

Terrassement – VRD – Espaces Verts : SARL EQUIPE VENDEE PAYSAGISTE St FLAIVE DES LOUPS

Gros œuvre : SARL VENANT FONTENAY LE COMTE

Ravalement : SARL RAVALEMENT DE FRANCE 85 LE CHATEAU D'OLONNE

Charpente bois – bardage bois SARL C.COBOIS SAINT HILAIRE LE LOULAY

Couverture tuile – Zinguerie NOURRY COUVERTURES PONT SAINT MARTIN

Couverture étanchéité SAS OUEST ETANCHE LA CHAIZE LE VICOMTE Menuiseries extérieures et intérieures SARL DENIS ANDRE BRETIGNOLLES

Cloisonnements – Plafonds – Isolation SARL CARPLAC LA FLOCELLIERE Revêtements de carrelage – Faïence SARL JOURNAUD JEAN-MARIE LE BOUPERE

Revêtements de sols collés – Peinture ADC PEINTURE LA TARDIERE

Electricité SARL BERTHOME FRANCOIS SAINT MARTIN DES NOYERS

Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaires FETES ELECT EXPO LA CHAIZE LE VICOMTE

Monsieur le Maire informe que le projet d'ajout d'un préau pour un montant de 9 400 € sera à la charge de la commune ainsi que l'emplacement de l'espace vert.

#### ■ ACQUISITION ET VENTE DE LOGEMENTS

Vente de l'ancien presbytère :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le compromis de vente avec Monsieur TISSEAU concernant l'ancien presbytère a été signé.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de céder à Monsieur TISSEAU une partie des droits indivis sur la parcelle cadastrée D 17.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

• AUTORISE la cession d'une partie des droits indivis sur la parcelle D17, à titre gracieux à Monsieur TISSEAU.

#### ■ ACQUISITION DU BIEN 7 PLACE DU HÉRAUT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la signature de la vente du bien 7 Place du Hérault aura lieu le 25 janvier 2017. Monsieur Damien SABOURAUD signale que l'architecte MB doit contacter la Mairie

afin de fixer un rendez-vous pour la réhabilitation du bien. L'Office de Tourisme sera déménagé dans ces locaux pour la saison estivale 2017.

#### ■ ACQUISITION DU BIEN 2 RUE DE LA CHAPELLE

Monsieur le Maire fait part de l'acceptation de Madame GRELLIER Catherine de vendre son bien cadastré D 2066 à la commune pour un montant de 40 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

• DECIDE de l'acquisition de la propriété immobilière sise 2 rue de la Chapelle pour un montant de 40000 € net vendeur.

• AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

#### ■ MISE EN PLACE DE L'ACCESSIBILITE DES ERP

Monsieur le Maire fait part de la proposition de l'agence d'architecte BOISSON – BURBAN pour la mission de maîtrise d'œuvre de la mise en accessibilité de bâtiment ERP : église, groupe scolaire, salle polyvalente RIPAUD, toilettes publiques. La proposition d'honoraires s'élève à 5850 E HT – 7020€ TTC, soit un taux de rémunération à 9% du montant des travaux à réaliser estimé à 65 000€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

• ACCEPTE la proposition de devis de l'Agence BOISSON –BURBAN pour un montant de 7020,00€ TTC.

#### ■ DEVIS : TRAVAUX DE NETTOYAGE DES REMPARTS DU PARC DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire fait part de deux devis pour des travaux de nettoyage des remparts du Parc de la Mairie.

- Entreprise DIET Régis : 3600€ TTC

- David FORT ELAGAGE : 3000€ TTC

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir la proposition de David FORT ELAGAGE pour les travaux de nettoyage des remparts.

#### ■ SyDEV

Contribution annuelle : travaux de maintenance d'éclairage public 2017  
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du montant de la contribution annuelle fixé par le SyDEV pour les travaux de maintenance d'éclairage public pour l'année 2017. La contribution s'élève à 3 351,20€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

• AUTORISE le versement de la contribution pour un montant de 3 351,20€.

## 24 FEVRIER 2017

### SUIVI DES DOSSIERS EN COURS

#### ■ LOGEMENTS SENIORS

Monsieur le Maire fait part de l'avancement des travaux aux logements seniors. Actuellement les travaux de mitoyenneté sont effectués (reprise de toitures, murs, ...). Les travaux de terrassement débiteront la semaine prochaine. De plus, un câble sera installé prochainement pour fournir le chantier en électricité.

#### ■ PROJET DE RÉHABILITATION DU BIEN IMMOBILIER SIS, 7 PLACE DU HÉRAUT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'installation provisoire du mobilier de l'Office de Tourisme dans les locaux 7 Place du Hérault. Monsieur Ludovic AUGER, architecte MB Conception, prépare actuellement un projet de réhabilitation en 3D qu'il présentera début mars comprenant un chiffrage des travaux. Ce projet inclut l'hypothèse de la démolition du bâtiment acquis par la commune.

#### ■ RÉNOVATION PRESBYTÈRE

L'association Soliha Vendée (anciennement Pact Vendée) spécialisée dans l'amélioration de l'habitat a été contactée une première fois dans

le cadre du projet communal de rénovation du presbytère. Dans le cadre d'un partenariat, les élus en charge du dossier vont reprendre contact avec Soliha pour déterminer le cahier des charges et le délai de réception de ces travaux. La maîtrise d'ouvrages par la commune pour la rénovation du presbytère a aussi été évoquée.

## COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES REUNIONS

### ■ LE CONTRAT DE RURALITÉ

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la mise en place du contrat de ruralité. Ce contrat regroupera plusieurs aides déjà existantes. La prise de décision sera confiée à la Communauté de Communes Fontenay-Vendée qui redistribuera les aides à ses communes suite à leur demande. 6 volets d'action seront possibles :

- Accès aux services et aux soins
- Revitalisation des centres bourgs
- Attractivité du territoire
- Mobilités
- Transition écologique
- Cohésion sociale

### ■ RECENSEMENT DES COURS D'EAU SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la Préfecture, qui suite à une instruction du Gouvernement, souhaite qu'au sein des communes soit créé un groupe d'acteurs locaux qui identifierait les cours d'eau sur le territoire. Les critères à prendre en compte sont définis par le code de l'environnement (article 215-7-1), à savoir 3 critères cumulatifs suivants :

- La présence et la permanence d'un lit naturel à l'origine
- L'alimentation par une source
- Débit suffisant une majeure partie de l'année

Ce travail s'appuierait sur des cartes réalisées par la DDTM qui a identifié préalablement le réseau hydrographique sur la commune. Ce travail nécessite une vraie connaissance du territoire et doit donc être d'initiative locale, en impliquant les acteurs communaux. Monsieur le Maire constituera une commission prochainement.

## VOIRIE

Concernant la remise en état de la chaussée sur la commune, Monsieur Damien SABOURAUD fait part de trois devis comprenant des travaux :

- Chemin du Chêne Tord (340 mètres)
- Chemin du Moulin à Tan (710 mètres)
- Chemin de la Clavelière (900 mètres)
- Entrée du chemin du Portail.

Devis entreprise MIGNE : 35 101€ HT

Devis entreprise COLAS : 39 127.70 € HT (ou 39 149 € HT en enrobé à froid)

Aucune entreprise n'est sélectionnée lors de la réunion de conseil car une négociation des prix sera effectuée prochainement par Monsieur SABOURAUD.

## PLU : CONTRAT D'ETUDE D'URBANISME

### ■ MODIFICATION DU PLU

Monsieur le Maire fait un point sur les modifications du PLU qui avaient été commandées à l'agence VOIX MIXTES. Sont retenues comme modifications possibles :

- La reclassification d'une partie de l'ancien Camping du Chêne Tord en zone U qui permettrait à l'ONF de construire un bâtiment.
- La modification d'un zonage limitrophe à la carrière et à l'habitation de Monsieur CLOCK qui l'empêche de réaliser une extension d'habitation.
- L'adaptation du PLU pour permettre aux acheteurs de maisons en zone Agricole de faire des modifications sur leur parcelle bien qu'ils ne soient pas agriculteurs.

Si la commune souhaite donner suite à la proposition de contrat d'étude d'urbanisme, le coût s'élève à 4 900 € HT. Chaque réunion supplémentaire induira un coût de 350 € HT.

### ■ PLUI

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de prendre une délibération concernant la mise en place d'un PLUi sur le territoire de la Communauté de Communes Fontenay - Vendée. Après avoir présenté le PLUi, qui sera mis en place en 2020 si les communes du territoire ne sont pas plus de 7 à voter contre son installation, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

- 3 votes pour
- 5 votes contre
- 5 abstentions
- REFUSE la mise en place d'un PLUi sur la Communauté de Communes Fontenay-Vendée.

## CONVENTION RELATIVE A UN AMENAGEMENT DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL RD 116 ET FIXANT LES CONDITIONS DE SON ENTRETIEN ULTERIEUR

Monsieur le Maire fait part de la proposition du département concernant l'instauration d'une convention entre le département, la Communauté de Communes et la commune de Mervent, relative à l'aménagement de voirie pour la sécurisation de l'accès à la base de loisirs sur la RD 116 pour laquelle il convient de définir par une convention la répartition des charges d'entretien.

La présente convention a pour objet :

- d'autoriser la Communauté de Communes à réaliser sur le domaine public routier départemental les aménagements désignés dans la convention,
- d'en fixer les conditions techniques de réalisation,
- de déterminer la participation financière du Département, le cas échéant,
- de définir les modalités et les responsabilités d'entretien de ces aménagements et de la section comprise entre le PR 7+960 et le PR 8+460 entre le département, la Communauté de Communes et la commune de Mervent,
- de permettre au maître d'ouvrage de percevoir le fonds de compensation de la TVA au titre de cette réalisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à un aménagement de voirie sur le domaine public départemental RD 116 et fixant les conditions de son entretien ultérieur.

Monsieur le Maire signale que la fin des travaux de sécurisation est prévue pour fin juin.

## ADMR (AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'ADMR d'un montant de 1363€ pour l'année 2017. Cette subvention comprend les frais de secrétariat, d'action sociale et de frais de chauffage du local.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCORDE une subvention de 1363€ à l'ADMR pour l'année 2017

## DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### ■ POINT SUR LES TRAVAUX RÉALISÉS À L'ÉCOLE

Monsieur Henri GORALCZYK fait part au Conseil Municipal des travaux réalisés dernièrement à l'école :

- Réalisation de travaux sur le plafond de la cantine.
- Transformation des anciennes toilettes de filles en local de stockage pour jardinage.
- Construction d'un cabanon pour les bottes et autres matériels de jardinage par les services techniques.
- Déplacement de mobilier suite à la demande des enseignantes.
- Installation de films sur les fenêtres rendant les enfants non visibles de l'extérieur suite aux consignes « Vigipirate ».
- Achat d'un tue mouche électrique.

Reste à réaliser comme travaux :

- La mise en place de téléphones en réseau dans chaque classe.
- La réalisation de peinture sur les murs de la cuisine, de la plonge, de la réserve et du vestiaire de la cantine.

## ■ CAUTION DE LA SALLE DE MAIRIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote pour la mise en place d'une caution d'un montant de 100 € pour toute location de la salle des fêtes de la Mairie à partir du jour de la délibération.

## ■ FUITE D'EAU DANS LOCAL TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une fuite d'eau survenue dans le local technique, situé à côté du complexe commercial, suite à une mauvaise manipulation de vanne. Après dégrèvement de la part de SAUR sur la partie assainissement collectif et eau potable consommée, la facture s'élève à 2 226,14 € TTC. Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal sur les suites à donner, sachant que l'assurance de Monsieur Jacky BELOUIN ne peut prendre en charge la fuite

# 24 MARS 2017

## SUIVI DES DOSSIERS EN COURS

### ■ RÉHABILITATION DU BIEN IMMOBILIER SIS 7, PLACE DU HÉRAUT : PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET

Les plans de l'avant-projet réalisés par MB Architecte de Pouzauges sont présentés au Conseil Municipal.

Au niveau de la voirie : les places de stationnement se trouvent augmentées et un rond-point est proposé au niveau de l'entrée du parc de la mairie ce qui améliorera la circulation dans le chemin des Douves. Concernant le bien immobilier sis 7, place du Héraut : il est proposé de le démolir et de reconstruire un autre bâtiment. Le plan de la façade proposé ne fait pas l'unanimité : à revoir.

Monsieur le Maire propose dans un premier temps de lancer un appel d'offres pour le choix du Maître d'Œuvre et de se renseigner sur les différentes possibilités de financement auprès du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes.

Les infirmières de Foussais ont été reçues le 24 mars 2017 en mairie. Elles ont effectué les démarches nécessaires pour avoir un cabinet d'infirmières sur Mervent (surface demandée 30 - 35 m²).

## VOTE DES SUBVENTIONS 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions suivantes :

Antenne secourisme St-Hilaire-des-Loges .....	100,00 €
Comité des Parents d'Elèves de Mervent .....	120,00 €
Société de Chasse de Mervent.....	120,00 €
Restos du Cœur .....	100,00 €
Nautisme Fontenay-Mervent.....	120,00 €
Gymnastique Volontaire Féminine « la Détente .....	120,00 €
USAV club de Foot .....	650,00 €
La Cicadelle .....	100,00 €
AFN de Mervent .....	120,00 €
L'Espoir Merventais, club de pétanque .....	120,00 €
Association « Saho Vidua » .....	120,00 €
La Rando Merventaise.....	120,00 €
Les Murailles de Maireventi .....	120,00 €
Les Amis du Saint-Louis .....	120,00 €
Association des Musiciens Amateurs Vendée-Atlantique ....	120,00 €
Rallye Cor Merventais.....	120,00 €
Foussais-Payré Handball Club .....	100,00 €

Monsieur le Maire donne lecture du courrier remis par les élèves de CE2-CM1-CM2 de l'école « Maro Vidua » de Mervent dans lequel ils expliquent que l'école a reçu le 2ème prix de l'Education Citoyenne 2017 pour son projet Madagascar ainsi qu'un chèque de 100 €. Cependant, pour la soirée Malgache du 20 mai 2017 organisée par l'école et l'association «Saho Vidua », le coût de la location du matériel de sonorisation s'élève à environ 270 € et le chèque de 100 € ne couvre pas la totalité des frais.

Il manque 170 €. Les élèves demandent une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal décide de leur attribuer une subvention exceptionnelle de 170 €.

## VOIRIE

Monsieur Damien SABOURAUD a négocié les tarifs du programme de voirie 2017 auprès des 2 entreprises qui avaient répondu à la consultation.

Rappel du montant du 1er devis :

- COLAS CENTRE-OUEST de Fontenay-le-Comte : 39 127,70 € HT.
- RACAUD Travaux Publics du groupe MIGNE de Vernoux-en-Gâtine : 33 599,16 € HT.

Après négociation, le montant du 2ème devis s'élève à :

- COLAS CENTRE-OUEST de Fontenay-le-Comte : 37 953,87 € HT (rabais de 3% par rapport au 1er devis) Délai d'intervention : non précisé.
- RACAUD Travaux Publics du groupe MIGNE de Vernoux-en-Gâtine : 32 963,05 € HT.

Délai d'intervention : dans les 15 jours en fonction de la météo.

Le conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise RACAUD du groupe MIGNE.

## EXTENSION DU LOCAL COMMERCIAL DE LA SUPERETTE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Monsieur Jacky BELOUIN, gérant de la supérette sise 15, place du Héraut à MERVENT.

Celui-ci souhaite agrandir la surface de son magasin en occupant le local jouxtant le sien et qui accueillait jusque-là l'office de tourisme.

Le crédit-bail en cours devra faire l'objet d'un avenant pour intégrer l'augmentation de la surface et du loyer correspondant.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'extension du local de la supérette et à l'établissement d'un avenant au crédit-bail.

## PRESENTATION DU CONTRAT VENDEE TOURISME

Le Département a décidé de créer les Contrats Vendée Territoires en mobilisant une enveloppe globale de 56M € sur 4 ans afin de soutenir les projets intercommunaux et communaux. Les territoires pourront bénéficier en priorité d'aides à l'investissement pour des projets structurants de dimension intercommunale (maximum 70% de l'enveloppe). Le Département apportera également son soutien à la réalisation de projets communaux (entre 15% et 30% de l'enveloppe) et à des opérations en fonctionnement : manifestations d'envergure intercommunales, études stratégiques... (Maximum 10% de l'enveloppe). Les grands axes du contrat sont : développement équilibré et durable du territoire, la solidarité et le développement des services à la personne, et l'amélioration du cadre de vie et du territoire.

## PERMIS D'AMENAGER ET ETUDE D'IMPACT CONCERNANT LE PROJET DE LOTISSEMENT DE LA SARL KRISTENSEN MERVENT : LE RAPPORT D'ENQUETE, LES CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'enquête, des conclusions et avis du commissaire enquêteur. Ce dernier a émis un avis favorable, sans réserve, au projet de lotissement KRISTENSEN sur la commune de Mervent. Ces documents sont consultables en mairie et sur le site internet de la commune.

## DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### ■ PLUI (PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL)

Le PLUi ne sera pas mis en place car plus de 7 communes s'y sont opposées.

### ■ LES LOGES

Monsieur le Maire a reçu une habitante des Loges qui lui a remis un courrier au nom des habitants des Loges. Ce courrier relate les problèmes rencontrés dans le village des Loges, à savoir : la vitesse, les pêcheurs, les détritus...

Monsieur le Maire propose d'installer plusieurs panneaux :

- vitesse limitée à 30 km/h (rue du Moulin Besson et à l'entrée de

l'ancienne carrière).

- voie sans issue (impasse du Moulin à Foulon).
- interdiction de déposer des détritux.
- accès difficile à tous les véhicules (sous le panneau des Loges).

#### ■ COMPTEUR LINKY

Monsieur le Maire a reçu un courrier d'un habitant de la commune qui souhaitait lui faire part de son inquiétude quant au remplacement des compteurs électriques dans les habitations par des compteurs communicants, effectué par la société ERDF/ENEDIS. Ce dernier demande entre autres l'organisation d'une réunion publique avec la population à ce sujet. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'organisation d'une réunion publique. Le Conseil Municipal, par 13 « Contre » et 1 Abstention, décide de ne pas organiser de réunion publique.

## 14 AVRIL 2017

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017, à savoir : taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE d'augmenter de 1 % le taux des 3 taxes.

Les taux ainsi majorés sont les suivants :

- taxe d'habitation : 18,85 %.
- foncier bâti : 17,32 %.
- foncier non bâti : 53,93 %.

### APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal : DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

### APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

#### ■ BUDGET PRINCIPAL

Sous la présidence de M. SABOURAUD Damien, adjoint chargé des finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif « PRINCIPAL » qui s'établit ainsi :

Excédent de fonctionnement.....1 023 697,40 €

Déficit d'investissement : .....74 373,55 €

#### ■ BUDGET ENSEMBLE COMMERCIAL ET DE SERVICES :

Déficit de fonctionnement : .....2 519,70 €

Déficit d'investissement : .....207 721,91 €

#### ■ BUDGET ASSAINISSEMENT :

Excédent de fonctionnement : .....4 281,31 €

Déficit d'investissement : .....21 699,95 €

Monsieur le maire se retire de la salle du conseil pendant le vote des comptes administratifs 2016, les comptes sont approuvés à l'unanimité.

### VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

#### ■ BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet de budget présenté par le Maire, vote par 12 voix « Pour » le budget de fonctionnement s'élevant en recettes et en dépenses à 1 675 648,85 € et le budget d'investissement s'élevant à 1 321 970,70 €.

#### ■ BUDGET ENSEMBLE COMMERCIAL ET DE SERVICES

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet de budget présenté par le Maire, vote par 12 voix « Pour » le budget de fonctionnement s'élevant en recettes et en dépenses à 19 709,00 € et le budget d'investissement s'élevant en recettes et en dépenses à 239 060,83 €.

#### ■ BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet de budget présenté par le Maire, vote par 12 voix « Pour » me budget de fonctionnement s'élevant en recettes et en dépenses à 32 588,00 € et le budget d'investissement s'élevant en recettes et en dépenses à 36 355,15 €.

### SUIVI DES DOSSIERS EN COURS

#### ■ PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LOCAUX DANS LE BOURG

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 3 cabinets d'architectes (Architectes Boisson/Burban, MB Conception et AZ Architectes) ont été sollicités pour le projet d'aménagement de locaux en centre bourg. La Mairie est dans l'attente d'un retour de leur part. Un échange avec les futurs locataires sera nécessaire pour l'aménagement des locaux en fonction de leurs besoins. L'ostéopathe de Mervent ainsi que les infirmières de Foussais seraient intéressés par le projet.

#### ■ LOTISSEMENT KRISTENSEN

Monsieur le Maire annonce la réception du permis de lotir au Conseil Municipal

### DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

#### ■ DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle de la part de l'association Rando Merventaise. L'association explique cette demande par des dépenses supplémentaires cette année : Accord ONF : 150€, ADRASEC (radios portatives), Animateur : 150€. Et des augmentations : Assurance, Protection civile, Traiteur et Cave.

De plus, l'association signale que le prix des inscriptions reste inchangé. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité attribue une subvention exceptionnelle de 300€ à l'association Rando Merventaise pour couvrir une partie des frais supplémentaires de l'organisation de la manifestation pour 2017.

## 19 MAI 2017

### SUIVI DES PROJETS ET TRAVAUX EN COURS

#### ■ PROJET DE RÉHABILITATION EN CENTRE BOURG

CCUE

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec Madame GABORIEAU du Conseil Départemental concernant le Contrat Communal d'Urbanisme qui concerne les communes du Département de la Vendée de moins de 10 000 habitants. Il constitue une démarche partenariale entre le Département et la Commune de Mervent. Ce contrat vise à encourager les communes à s'engager dans une approche globale de développement et d'aménagement de leur centre-bourg, en soutenant des opérations de renouvellement urbain, de développement des commerces et services et/ou de mise en valeur des aménagements urbains, afin de renforcer l'attractivité des centres-bourgs.

Partageant les objectifs du Département, la commune de Mervent souhaite engager un projet de mise en valeur de son centre-bourg, en menant dans un premier temps, la phase études, qui comprendra les études suivantes :

- Etude de maîtrise d'œuvre architecturale pour le réaménagement d'un bâtiment communal (commerce - service - santé).
- Rue de la Vallée, Chemin des Douves, Place du Héraut : étude de circulation + mission de maîtrise d'œuvre infrastructure, pour l'aménagement des espaces publics étude relative aux commerces.
- Etudes techniques liées.

La convention d'études est d'une durée de 3 ans. Les études sont financées par le Département au taux de 30 %, dans la limite d'une dépense globale de 30 000 € HT, soit une aide départementale plafonnée à 30 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- SOLLICITE le Département pour engager la réalisation d'un Contrat

Communal d'Urbanisme (phase études) ;

- ADOPTE la convention d'études à conclure entre le Département de la Vendée et la Commune de Mervent ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat Communal d'Urbanisme.

Devis reçus

Agence Boisson-Burban pour un montant de 310 000€ HT avec 32000€ d'honoraires.

AZ Architectes pour un montant entre 300 000€ et 400 000 € HT avec 39 500 € d'honoraires.

MB Conception pour un montant entre 300 000 € et 400 000 € HT avec 6% du montant des travaux (3% pour le suivi du chantier).

La commune se rapprochera prochainement de la Communauté de Communes pour connaître la démarche à suivre concernant l'ouverture d'un potentiel marché public.

## **MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Monsieur le maire explique au Conseil Municipal, dans le cadre de la modification du Plan Local d'Urbanisme, de l'urgence de deux secteurs :

- L'ancien camping du Chêne tord
- La maison de Monsieur et Madame KLOCK

Monsieur le Maire indique qu'il se rapprochera prochainement de Madame KLOCK pour s'assurer de la surface d'extension souhaitée pour son habitation.

## **DROIT DE PREEMPTION URBAIN (2, RUE DES JUIFS)**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner parvenue en Mairie pour le bâtiment sis 2 rue des Juifs. Le bien est situé à l'entrée de la rue des Juifs, rue pour laquelle il existe un réel manque de places de stationnement. La commune serait intéressée seulement par une partie du terrain afin d'y créer un parking. Le prix de vente du bien est de 52 000 € avec en sus à la charge de l'acquéreur 6 000 € de frais de commission d'agence. La commune se rapprochera prochainement du notaire pour définir le montant de la partie pouvant l'intéresser.

## **COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES REUNIONS**

### **■ RÉUNION « COMMUNE NOUVELLE »**

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux d'exprimer leur avis concernant le projet de commune nouvelle suite à la réunion qui s'est déroulée le 18 mai 2017 en présence du Maire et des Maires délégués de la commune nouvelle Sèvremont.

### **JURY D'ASSISES 2018**

Monsieur le Maire procède publiquement au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de deux jurés d'assises pour constituer la liste préparatoire qui sera transmise au président du Tribunal de Grande Instance de La Roche-sur-Yon. Cette liste préparatoire comprend 12 jurés d'assises désignés à Faymoreau, Puy-de-Serre, Mervent, l'Orbrie et Pissotte. Seulement 4 personnes de cette liste seront désignées officiellement jurés d'assises par le Tribunal de Grande Instance de la Roche-sur-Yon. Madame GARNIER épouse RAAPOTO Jeannine et Madame BAPTISTE épouse MOIROD Elisabeth ont été tirées au sort.

**16 JUIN 2017**

## **DROIT DE PREEMPTION URBAIN (2, RUE DES JUIFS)**

Après échange avec le notaire, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'y a pas la possibilité de préempter qu'une seule partie du bien mis en vente 2 rue des Juifs. Après exposition du projet et des contraintes du terrain vis-à-vis de la création d'un parking, le conseil

municipal décide, à l'unanimité, d'exercer son droit de préemption sur le bien sis 2 rue des Juifs.

## **BILAN CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – ANNEE 2016**

Monsieur le maire expose au conseil municipal le bilan du contrat enfance jeunesse sur l'année 2016 rédigé par la commune de Foussais-Payré. Coût pour la commune de Mervent : 2 965,12 €.

## **COMPTE RENDU DES DIFFERENTES REUNIONS**

### **■ ENVIRONNEMENT**

Madame Evelyne TOUTAIN informe le conseil municipal du vol de fleurs ayant eu lieu à la Croix Méraud et de l'installation de sculptures jusqu'en octobre (Parc du Château et à la Croix Méraud) issue d'un accord oral avec l'association culturelle de Foussais-Payré.

Pour l'installation de guirlandes estivales dans le bourg de Mervent, la commune s'est rapprochée de l'entreprise Tissu Telor qui propose pour un coût de 368 € HT, avec une livraison au 1er juillet 2017, une guirlande de 200 mètres avec flammes (50cm et 75cm en alternance) de couleurs (jaune, orange, vert).

## **COMMUNE NOUVELLE**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de s'exprimer concernant l'avenir du projet de commune nouvelle. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'organiser un nouvel échange avec les autres communes concernées.

## **PERSONNEL COMMUNAL : AVANCEMENT DE GRADE**

Suite à l'avancement de grade de Virginie MITARD, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer le poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe.

De plus, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancement de grade de Brigitte ANNÉREAU en tant qu'adjoint administratif principal de 2ème classe. Il n'y a pas nécessité de créer un poste pour cet avancement de grade car celui de Virginie MITARD sera vacant.

**21 JUILLET 2017**

## **SUIVI DES DOSSIERS EN COURS**

### **■ LOGEMENT SENIORS**

Concernant les aménagements de voirie et d'eau pluviale, la commune est en attente de devis du Cabinet Boisson-Burban et du cabinet Millet. Monsieur le maire signale que la commune aura un droit de regard sur l'attribution des locations.

## **VOIRIE**

### **■ NUMÉROTATION DES MAISONS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande d'habitants de se voir attribuer un numéro de voirie. Une réunion de la commission voirie sera organisée en octobre/novembre pour effectuer l'attribution des numéros.

### **■ VOIE PARTAGÉE RUE DE LA VALLÉE**

Monsieur le Maire fait part d'un projet de voie partagée rue de la Vallée. Il est proposé de réunir les travaux avec la voirie des deux aménagements de bâtiments en centre bourg pour la maîtrise d'œuvre.

## **ACQUISITION DU BIEN IMMOBILIER (2, rue des juifs)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a exercé son droit de préemption sur le bien sis 2, rue des Juifs à MERVENT, pour acquérir le bien au prix de vente de 52 000,00 € + 6 000,00 € de commission à charge de l'acquéreur. Acquisition faite

en vue d'aménager un parking. L'immeuble sera destiné à être démoli. Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la régularisation de cette acquisition doit se faire par l'établissement d'un acte notarié. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'acquérir le bien immobilier sis 2, rue des Juifs à MERVENT, pour un montant de 52 000,00 € + 6 000,00 € de commission à charge de l'acquéreur.
- DIT que les frais de notaire découlant de cette transaction seront à la charge de la commune.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié à intervenir, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

## LOCATIONS DIVERSES

### ■ LOCATION 2 RUE DE LA CHAPELLE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune est devenue propriétaire du bien immobilier sis 2, rue de la Chapelle à MERVENT. Le bien comprend une maison dont une partie à usage d'habitation occupée par Monsieur PIZON Michel. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de continuer à louer le logement à Monsieur PIZON Michel, de fixer le montant du loyer et d'établir un contrat de bail dont la date de prise d'effet sera le 1er juillet 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE de louer le logement communal sis 2, rue de la Chapelle à Monsieur PIZON Michel.
- FIXE le montant du loyer mensuel à 355,00 € ;
- DECIDE de demander une caution d'un montant équivalent à un mois de location.
- DIT que le contrat de bail sera conclu pour une durée de 3 ans, à compter du 1er juillet 2017 et renouvelable par tacite reconduction.
- AUTORISE Monsieur le Maire à conclure et à signer le contrat de bail et à effectuer toutes les démarches administratives.

### ■ LOCATION IMPASSE DU STADE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 34/2017 du 19 mai 2017, il a été décidé de mettre à disposition de la SARL GACHIGNARD, le local communal situé Impasse du Stade, pour un montant mensuel de 50 € TTC, à compter du 1er juin 2017. La SARL GACHIGNARD n'a pu disposer du local qu'au 1er juillet 2017 du fait qu'il n'avait pas été vidé. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir la convention de mise à disposition avec la SARL GACHIGNARD, à compter du 1er juillet 2017 et non du 1er juin 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec la SARL GACHIGNARD, avec pour date d'effet le 1er juillet 2017 et pour un montant mensuel de 50 € TTC.

### ■ LOCATION DE LA PARCELLE COMMUNALE : D 1911

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le centre équestre « L'ECOLE DU CHEVAL » a demandé à utiliser une partie de la parcelle de terrain communal située à la Chapelle (Parcelle D 1911), pour y mettre des poneys pour son activité estivale du 15 juillet 2017 au 15 août 2017. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui mettre à disposition pour 1 mois la parcelle, moyennant une participation financière de 30 € pour le mois d'utilisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec le centre équestre « L'ECOLE DU CHEVAL » de SAINT-HILAIRE-DES-LOGES.

## CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE SEVRE AUTISE POUR LA GESTION DU TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise assure, en tant qu'organisateur secondaire, la gestion du service des transports scolaires des élèves de la commune de Mervent vers les établissements d'enseignement

secondaire de Saint-Hilaire-des-Loges.

Une convention est établie pour la durée de l'année scolaire 2017/2018 avec la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise afin d'établir les obligations administratives, financières et de responsabilité de chacun et de fixer la contribution de ce service qui s'élève pour l'année scolaire 2017/2018 à 2,00 €/élève transporté et par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire :

- A SIGNER la convention avec la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise pour l'année scolaire 2017/2018.
- A REGLER le montant de la participation de la commune soit 2,00 € par élève transporté et par mois.

## TARIFS REPAS CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revaloriser les tarifs des repas de la cantine, à compter de la rentrée scolaire 2017/2018. Les tarifs des repas n'ont pas été revus depuis le 1er décembre 2014. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs actuels des repas, à savoir :

- repas régulier enfant : 3,05 €.
- repas occasionnel enfant : 4,10 €.
- repas pour les instituteurs, les intervenants école et le personnel communal : 4,10 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix du repas comme suit, à compter de la rentrée scolaire 2017/2018 :

- repas régulier enfant : 3,15 €.
- repas occasionnel enfant : 4,20 €.
- repas pour les instituteurs, les intervenants école et le personnel communal : 4,20 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de revaloriser le prix du repas de la cantine et d'appliquer les tarifs suivants, à compter de la rentrée scolaire 2017/2018 :
  - repas régulier enfant : 3,15 €.
  - repas occasionnel enfant : 4,20 €.
  - repas pour les instituteurs, les intervenants école et le personnel communal : 4,20 €.

## DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- du montant du devis pour la stèle qui sera installée à côté de l'église sur demande de l'AFN, 556,00 € TTC. Au lieu d'une plaque de 60 X 60, le Conseil Municipal propose une plaque de 60 X 40.
- du montant du devis pour corriger la faute d'orthographe sur le monument aux morts ; 366,00 € TTC.
- de l'enlèvement d'un premier véhicule épave sur la commune, rue de la Vallée, pour un montant de 180 € à la charge de commune.

## 22 SEPTEMBRE 2017

## SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

### ■ RÉNOVATION CENTRE BOURG

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition faite par l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée, représentée par Monsieur Philippe AUVINET. Concernant les études de faisabilité préalables à la démolition et reconstruction des locaux à usage de commerces et pour l'aménagement de la grange en pôle de services, le montant s'élève à 3 500 € HT.

A l'issue des études de faisabilité, le service sera en mesure de proposer de nouvelles interventions pour la suite du projet (rédaction du programme de l'opération, consultation de maîtrise d'œuvre, assistance à la maîtrise d'ouvrage durant les études de maîtrise d'œuvre et assistance à la maîtrise d'ouvrage durant la phase de réalisation et

jusqu'à réception des travaux). Sur la base du projet pressenti et de la grille tarifaire de l'agence de services, le montant de ces interventions complémentaires est estimé comme suit :

Programme 2 800 € HT

Mission relative au choix du maître d'œuvre 0,50 % du montant de l'ensemble de l'opération.

Mission relative à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage durant les études de maîtrise d'œuvre 2,00 % du montant de l'ensemble de l'opération.

Mission relative à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage durant la phase de réalisation et jusqu'à la réception de travaux 2,00 % du montant de l'ensemble de l'opération.

Monsieur Damien SABOURAUD propose de se rapprocher de cabinets privés afin de comparer le montant des prestations.

## **LOGEMENTS LOCATIFS SENIORS**

Les travaux avancent normalement. Monsieur le Maire fait part d'un problème d'aménagement aux logements seniors. L'emplacement de 2 abris de jardin gêne l'accessibilité d'un garage, l'allée étant trop étroite pour manœuvrer son véhicule en toute sécurité. Monsieur le Maire a proposé de déplacer les 2 abris sous l'avent en remplacement d'une place de stationnement ce qui permettra l'élargissement de la voie. L'architecte va étudier cette solution du point de vue technique et financier.

### **■ DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la construction de logements par Vendée. Logement étant financée par la Caisse des Dépôts et Consignations, chaque prêt doit être garanti par une collectivité locale. Le Conseil Départemental a décidé de garantir les emprunts concernant les HLM locatifs à 70 %, estimant que les communes où sont implantés les logements doivent apporter une garantie de 30%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCORDE sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement d'un prêt, d'un montant total de 640 399,00 €, souscrit par Vendée Logement auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

### **■ CONSTRUCTION D'UN AUVENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la construction de 6 logements locatifs pour les seniors par Vendée Logement esh, rue de la Vallée à MERVENT, la commune de Mervent a demandé la construction d'un auvent complémentaire sur l'opération. Le coût de la construction de l'avent s'élève à 9 482,26 € HT - 11 378,72 € TTC. Ce coût complémentaire sera intégré dans l'opération par Vendée Logement esh.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la construction d'un auvent complémentaire dans le cadre de la construction de 6 logements locatifs pour seniors, rue de la Vallée, et ACCEPTE de rembourser à Vendée Logement esh la somme de 11 378,72 € TTC correspondant à la construction de l'avent.

### **■ VOISINAGE DU PROJET**

Monsieur le Maire fait part de problèmes vis-à-vis du voisinage. Ainsi, une voisine du projet demande l'étanchéité de son pied de mur côté logements seniors. Un drain sera donc installé et renverra les eaux dans le réseau pluvial.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Aurélie RIPAUD dans lequel elle demande le déplacement d'un compteur électrique d'une pompe de relevage pour faciliter l'accès à une parcelle : demande en cours. Un aménagement concernant l'écoulement des eaux pluviales est aussi demandé pour éviter le ruissellement dans le chemin de la Pissotterie : le cabinet Millet va faire une étude sur le captage d'eau.

## **MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Dossier de M. et Mme KLOCK : Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec Aurélie MARTIN, responsable du service ADS de la Communauté de Communes, durant laquelle elle a indiqué qu'il serait possible à Monsieur et Madame KLOCK d'agrandir de 50 % la surface de leur maison d'habitation par rapport à l'existant, si ce projet était

soutenu par la Mairie. Pour ce faire, il y a lieu d'ajuster les contours de la zone Nh au contact du secteur Nc de l'ancienne carrière, afin de permettre l'extension.

La modification du PLU comprendrait aussi le reclassement du Camping du Chêne Tord et la modification du règlement de la zone A. Le coût total avancé par le cabinet « Voix Mixtes », qui a été sollicité pour ce projet, est de 5 880,00 € TTC.

Monsieur et Madame KLOCK sont prêts à participer financièrement. Monsieur le Maire va se rapprocher du cabinet « Voix Mixtes » afin de savoir si la facturation auprès de particuliers est possible.

## **TARIFICATION REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2018**

A la demande de la SAUR, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE, à l'unanimité, de maintenir les tarifs appliqués en 2017.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le barème sera le suivant :

- part fixe : 10 euros HT (abonnement annuel).

- part variable : 0,50 euros HT par m<sup>3</sup>.

## **ECOLE**

### **■ DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROJET SCOLAIRE 2017-2018**

Les enseignantes souhaiteraient mettre en place pour l'année scolaire 2017-2018, un projet autour des contes pour l'ensemble des élèves scolarisés à l'école Maro Vidua. Elles ont fait appel à Jérôme AUBINEAU, conteur professionnel agréé par l'Education Nationale pour les aider à organiser et concevoir ce projet. Le montant de cette intervention (50h de travail d'encadrement + 2 spectacles) s'élève à 2 500 €. Une demande de participation financière a été proposée à hauteur de 1 250 € pour le CPE et la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'allouer une subvention de 850 € au projet (somme représentant 1/3 du coût total) considérant que le coût total doit être divisé en trois (CPE, Mairie et coopérative scolaire).

### **■ RÉFECTION DES SOLS**

Les enseignantes ont demandé à la commune de revêtir le sol de deux classes avec un revêtement PVC, considérant que le parquet actuel n'est pas adapté à certaines activités des enfants. Les devis étant relativement élevés avec, de plus, un risque de détérioration du parquet par l'humidité, il a été décidé de lustrer le parquet deux fois par an au lieu d'une.

### **■ ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE - 4 JOURS OU 4 JOURS ET DEMI ?**

Suite à la diffusion d'un questionnaire aux parents en début d'année scolaire 2017-2018, 39 questionnaires ont été retournés avec 27 « NON » pour 4 jours ½ d'école et 12 « OUI » ; à voir pour la rentrée scolaire 2018-2019. La Municipalité, quant à elle, suit l'évolution de l'organisation du centre de loisirs de Foussais-Payré pour la journée du mercredi.

### **■ PROJET DU CPE DANS LA COUR DE L'ÉCOLE**

Monsieur Stéphane BONNEAU présente le projet du Comité de Parents d'Elèves (CPE). Le CPE envisage de faire intervenir une entreprise pour réaliser des jeux de plein air sur le sol de la cour de récréation de l'école. Le CPE demande l'avis du Conseil Municipal sur le projet. Le Conseil Municipal n'y voit pas d'objection.

## **DEMANDE DE SUBVENTION**

### **■ ESPOIR MERVENTAIS PÉTANQUE**

Pour l'organisation de l'Assemblée Générale du Comité de Pétanque de Vendée, l'Espoir Merventais Pétanque demande la gratuité de la salle Jean-Louis RIPAUD et que le vin d'honneur soit offert par la commune.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la gratuité de la salle et dit que le vin d'honneur sera offert par la commune.

#### ■ FANFARE DE SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Fanfare Municipale de ST-MICHEL-LE-CLOUCQ (85) demande une subvention pour avoir participé à la cérémonie à la Stèle des Martyrs, le dimanche 20 août 2017.

Monsieur le Maire propose qu'une subvention de 50 € leur soit allouée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de verser une subvention d'un montant de 50 € à la Fanfare Municipale de STMICHEL- LE-CLOUCQ (85).

### **DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### ■ TRAVAUX VENDÉE EAU

Vendée Eau souhaite renouveler une partie des canalisations AEP en 2018 sur la commune : rue des Juifs, rue du Prieuré et route du Lac. Monsieur le Maire a informé Vendée Eau du projet de rachat du bâtiment rue des Juifs et des travaux qui seront engagés. Les services de Vendée Eau ainsi que ceux de la commune resteront en contact afin d'échanger sur les manifestations, projets de voirie ou autres sur les voies impliquées par les travaux.

#### ■ LOCATION DU STUDIO DU CABINET MÉDICAL

Monsieur le Maire fait part de la demande du kinésithérapeute de louer le studio du cabinet médical 2 nuits par semaine. Il propose au Conseil Municipal de mettre à disposition de Monsieur DIEULANGARD Bernard, le matériel et mobilier pour un montant de 50 € par mois et d'établir une convention de mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE de mettre à disposition de Monsieur DIEULANGARD Bernard, kinésithérapeute, le matériel et mobilier pour un montant mensuel de 50 € et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du matériel et mobilier.

#### ■ SOLIDARITÉ NATIONALE POUR LES VICTIMES DE L'OURAGAN IRMA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de faire un don de 200 € pour l'aide aux victimes de l'ouragan IRMA.

#### ■ INFORMATIONS DIVERSES

- Contractualisation 2017-2020 : pour la commune de Mervent, l'enveloppe « projets » s'élève à 84 927 € pour un projet d'un montant estimé à 530 000 € et l'enveloppe « voirie » pour le mandat s'élève à 22 968 €.

- Monsieur le Maire fait le point sur la régie camping-cars : les nuitées ont rapporté 1 370 € à ce jour.

- Commune nouvelle : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les élus de Foussais-Payré ont délibéré et accepté qu'une étude d'opportunité et de faisabilité soit réalisée avant de s'engager dans le processus de création d'une commune nouvelle, sous réserve que les autres communes donnent également leur accord pour se joindre à la réalisation et au financement de cette étude. Une réunion est souhaitée de la part des conseillers municipaux de Mervent avec les autres communes.

- Devis des PF Gendrillon pour la plaque de commémoration souhaitée par l'AFN : le devis s'élève à 445 € TTC.

- Il est décidé de prêter le Tivoli blanc seulement aux associations.

### **SUIVI DES TRAVAUX EN COURS**

#### ■ PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal deux bureaux : Vérifica et Vendée Expansion. Vendée Expansion définira le projet à partir de plusieurs réunions. L'étude de faisabilité est estimée à 3 500€ HT auxquels se rajoute 2 800€ pour le programme, ce qui correspond à plus de 2% du montant de l'ensemble du programme.

Monsieur le Maire estime le montant des travaux à 550 000€ auxquels se rajoute la mission relative au choix du maître d'œuvre (correspondant à 0,5% du montant de l'ensemble des travaux).

Monsieur Flamand, agence Vérifica, estime l'étude à 4 275€ avec une recherche du maître d'œuvre pour 3 420€ (soit un total de 7 695€ HT). La différence entre les 2 cabinets est d'environ 3 100€, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir d'autres négociations avec la Société Vérifica. Accord à l'unanimité.

#### ■ CABINET DE SOPHROLOGIE

Le cabinet se situera au 7 Place du Héraut où se trouveront une salle de bureau et une salle d'attente.

Au départ, la sophrologue voudrait recevoir ses patients une fois par semaine. Selon le nombre de visites, elle pourrait augmenter son temps de présence.

Un loyer de 50 € par mois sera demandé. Une proposition de chauffage d'appoint pendant sa présence est évoquée.

### **LOGEMENTS SENIORS**

Monsieur le Maire soulève un retard dans les travaux : livraison des logements prévue fin février 2018 au lieu de janvier 2018.

Sur demande de Monsieur le Maire, Vendée Logements accorde le déplacement des 2 abris sous l'auvent, le mur de la cour est également diminué.

Vendée Logements et la Municipalité ont fait des échanges des listes des futurs locataires. Réponse probable vers le 15 Novembre.

Les loyers varieront entre 377 € et 402€, se rajouteront les 35€ pour le garage. Les garanties « constructeurs » s'achevant en 2019, les loyers augmenteront par la suite. Une augmentation de 12€ par an sera prévue pour le contrat d'entretien du chauffage. A partir de 2021, la somme de 5€ annuelle sera ajoutée pour le contrat de la plomberie.

### **MODIFICATION DU PLU**

-Suivi du dossier de Mr et Mme KLOCK : Monsieur le Maire indique qu'il faut ajuster les contours de la zone Nh au contact du secteur de l'ancienne carrière afin d'envisager l'extension de 50% de leur maison d'habitation.

Le coût demandé par le cabinet « Voix Mixtes » est de 5 280€ TTC, auxquels, il faut ajouter 2 000€ pour enquête publique. Mr et Mme KLOCK sont prêts à participer financièrement; cependant Monsieur le Maire souhaite 2 factures indépendantes et que ce projet aboutisse. Le Conseil Municipal est d'accord pour cette proposition.

-Zonage ONF reportée

### **CONVENTION FINANCIERE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES**

Le département aide aux frais des transports scolaires mais le pourcentage est abaissé chaque année : 50% pour 2017 - 2018

40% pour 2018 - 2019

30% pour 2019 - 2020

20% pour 2020 - 2021

10% pour 2021 - 2022

## **DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS INTERCOMMUNAL POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES**

Monsieur le Maire indique que les travaux doivent commencer avant la fin d'année et prend contact avec le cabinet Boisson-Burban. Le Conseil Municipal approuve la demande.

## **REMBOURSEMENT A LA COOPERATIVE SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de l'achat de 87 livres à 0,95€ pièce soit un total de 82,65€.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **■ SUBVENTION FISAC**

Monsieur le Maire indique que la subvention FISAC (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) est de 55 297€ pour les travaux du complexe commercial (en cause le retrait du salon d'esthétique) au lieu de 75 751€.

### **■ CONSEIL D'ÉCOLE**

Monsieur GORALCZYCK intervient pour les différentes questions d'école. Sont élus au bureau des parents d'élèves :

- Mme Bernard Estelle, Mme Bobineau Nathalie, Mr Martin sont titulaires  
- Mme Paboeuf est suppléante.

- Deux enseignantes sont à 80% avec une remplaçante le lundi et le mardi.

- 66 élèves sont répartis de la façon suivante : 25 élèves en maternelle, 18 en CP-CE1 et 23 en CE2-CM.

- Réorganisation de la cantine : les couverts seront à la disposition des plus petits, et les GS seront dans le réfectoire avec les plus grands.

Monsieur GORALCZYCK reprend les points importants dans un courrier pour une mise en place dès le 6 Novembre. Dorénavant Mlle Goursaud Jennifer affichera le menu à la porte d'entrée de l'école et Mme Annereau Brigitte l'enregistrera sur le site de la commune.

- La décision de la semaine scolaire pour la rentrée 2018 -2019 sera prise en fonction de l'ouverture du centre de loisirs de Foussais-Payré.

- Les travaux du mur de la classe seront faits pendant les vacances de la Toussaint.

### **■ FÊTE DE FIN D'ANNÉE**

Coût : 738,50 € TTC pour un spectacle de 45 minutes. Monsieur SABOURAUD propose d'imposer la date pour 2018 pour baisser le coût.

## **17 NOVEMBRE 2017**

## **LOGEMENTS SENIORS**

Une réunion de chantier a eu lieu mercredi 15 Novembre : le retard de livraison est confirmé suite à un problème d'évacuation des eaux usées et pluviales. Une proposition de pompe de relevage pour l'assainissement a été proposée par l'entreprise mais il y a le soucis du coût supplémentaire que cela va engendrer ainsi que le problème de l'amiante; entraînant un délai d'attente supplémentaire d'un mois à cause des lourdes démarches administratives que cela incombe.

La construction des murs et de la charpente du préau a débuté mais il manque le devis du bardage du préau entre le plafond et le mur de clôture.

Monsieur le Maire souligne un problème d'électrification des abris de jardin qui n'a pas été pris en compte par l'entreprise, mais que le préau est relié au réseau.

De plus, Monsieur le Maire remarque qu'il faudra rajouter l'éclairage public entre le préau et la rue de la Pissotterie. La question d'installer un éclairage sur le mur d'une maison au niveau du carrefour est soulevée. Une demande d'étude au cabinet Millet a été faite pour la voirie : la création d'un puits perdu est proposée après la pompe de relevage

pour les eaux pluviales afin de ne pas voir l'eau de pluie s'évacuer sur la rue. Une demande d'enrobé a été faite auprès du cabinet Millet : l'estimation est de 30 000€ dont 740€ pour les travaux préalables (étude, relevés topographiques...) et 5,5% du montant prévisionnel correspondent aux honoraires.

Monsieur le Maire souligne qu'une demande de devis auprès d'autres entreprises est prévue.

Le compteur EDF du terrain de Mme Ripaud doit être déplacé de 3 mètres : le coût s'élève à 3 907,01€ (ce qui correspond au coût de déplacement). Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour le déplacement.

## **PROJET D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE**

Monsieur le Maire indique que la Société Vérifica a baissé le montant de son devis (jusqu'à ce que l'architecte soit trouvé) : 7 125€ HT (soit 8 550€ TTC) au lieu de 7 695€ HT initialement prévus. Vendée Expansion proposait un devis de 10 050€.

Le Conseil Municipal accepte de poursuivre avec la Société Vérifica.

Une démolition est prévue Rue de Juifs. Monsieur le Maire pose la question si la commune fait appel en maîtrise d'œuvre au Cabinet Millet pour les travaux ou exécute la démolition par ses propres moyens. La fermeture et la suppression du compteur électrique est à prendre en compte.

Monsieur le Maire propose d'établir un devis avec l'entreprise Charrier.

## **COMMUNE NOUVELLE**

Suite à la réunion du mercredi 15 Novembre, le retour des élus s'en trouve mitigé.

Lors de cette réunion, il a été longuement question du regroupement des cinq communes. Après de nombreux échanges, une majorité d'élus a décidé de reporter cette décision au mandat prochain. Les raisons invoquées sont les suivantes :

- La commune souhaite conserver la maîtrise sur ses projets et travaux de cette fin de mandat.

- Elle pense que la population manque encore d'informations sur les avantages et les inconvénients d'un tel regroupement.

- Elle est trop proche de cette fin de mandat. Le temps que tout soit en place et validé, il ne lui restera plus que quelques mois avant la fin de la mandature, trop peu pour en évaluer le fonctionnement.

- Aux élections de 2020, la représentation des différentes communes sera seulement de quelques élus, le changement risque d'être brutal.

- C'est prendre une grande responsabilité envers les élus de 2020, la décision doit leur revenir.

En conclusion la majorité du conseil municipal de Mervent souhaite que ce projet soit mené et décidé par la nouvelle équipe d'élus de 2020. Si la décision est prise de former une commune nouvelle, la transition sera sur plusieurs années, de ce fait plus douce pour les élus, les personnels et bien sûr nos concitoyens.

Le Conseil Municipal est d'accord pour attendre la fin du mandat avant de se prononcer.

## **COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES COMMISSIONS**

### **■ LA COMMISSION BÂTIMENT A EU LIEU VENDREDI 10 NOVEMBRE.**

- Pour la salle des fêtes de la mairie, la Commission a décidé que les dalles du plafond seraient à changer, que les murs seraient nettoyés, rebouchés et repeints, ainsi que le bar, les sanitaires seront rafraîchis et les portes repeintes, le sol sera décapé, la cuisine sera rafraîchie, nettoyée et repeinte ainsi que la porte de secours. Aucune intervention n'est prévue pour le chauffage et l'électricité. Monsieur le Maire se demande si une entreprise sera contactée pour les travaux ou si un ou des particuliers pourraient se charger des travaux. Mr Goralczyk a contacté Multi-services mais le taux horaire s'avère trop élevé : de l'ordre de 25€, bien que le devis soit en attente de réception. La réponse

de Pôle Emploi est également attendue qui souligne n'embaucher que des personnes porteuses de handicap.

La durée des travaux est prévue entre 1 mois et demi et deux mois.

- La Salle ECLORE sera aménagée pour recevoir provisoirement l'Office de Tourisme. Plusieurs travaux sont envisagés : la suppression du papier peint, la peinture des murs et des portes, le nettoyage du parquet. Monsieur le Maire pose la question du chauffage étant donné que l'office de tourisme n'ouvre qu'en période estivale.

- Pour la salle du conseil, la peinture des murs est prévue.

Monsieur le Maire souligne que la priorité reste l'office de tourisme et la salle des fêtes de la mairie; les travaux de la salle du conseil pouvant attendre l'année prochaine.

#### ■ LA COMMISSION VOIRIE S'EST TENUE LE VENDREDI 17 NOVEMBRE.

- Aux Loges, Mr Hermel -chemin du Moulin à Tan- demande le prolongement de l'enrobé jusqu'à son entrée de maison depuis la route communale. La Commission ne trouve pas d'urgence à cette demande.

- L'emplacement de la plate-forme de l'aire de camping-cars a été choisi par la Commission. La Communauté de Communes propose de cacher les poubelles avec du claustra. La Commission envisage l'emplacement de cette plate-forme au même endroit que celle d'aujourd'hui.

- Le regard, devant chez Mme Bailly, est écrasé; plutôt que de le changer, la Commission propose de le reboucher avec du béton.

- L'abri bus en bois devant chez Mme Bailly va être démonté car il ne sert plus et gêne à la circulation des piétons sur le trottoir.

- Au chemin du Sablon, la Commission a remarqué une détérioration de la route et de l'herbe qui pousse ; le nécessaire sera fait pour la réparer.

- Au lotissement des Bouronnières, le terrain de tennis est apparemment qualifié de dangereux par les habitants. Le grillage est percé par endroit et déchire les vêtements des enfants qui passent par là. La Commission propose de reboucher les trous du grillage et d'y sceller des tubes plus solides pour soutenir le grillage. La Commission propose également d'installer des buts de foot et une aire de jeux. Les thuyas seront taillés afin d'aérer le terrain.

- A la Guibaudière, un riverain a demandé l'installation d'une buse (prise en charge par le riverain lui-même) et la main d'œuvre sera prise en charge par la commune.

- Route de la Bironnières : la présence de rats a été constatée. Une habitante demande de trouver une solution quant au tuyau d'évacuation bouché. Une ou deux buses seront supprimées pour une meilleure visibilité ce qui permettra un nettoyage plus facile car plus accessible.

En cas d'échec, la commune fera appel à l'entreprise BODIN.

- Mr Neau avait envoyé une lettre à Monsieur le Maire car les cailloux de la chaussée abîmée viendraient dans son entrée. Rien d'urgent n'a été constaté par la Commission.

- Une demande d'éclairage public a été faite rue de la Gageonnière, notamment pour la sécurité des enfants qui prennent le car. Monsieur le Maire propose de faire un devis pour la longueur et estime une installation de 4 lampadaires au moins.

#### DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS INTERCOMMUNAL POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu le devis de l'agence Boisson-Burban de mise en norme de l'Eglise, de l'école, des sanitaires publics et de la salle Jean Louis Ripaud.

Le coût est de 49 550€ HT sans l'élévateur coûtant à lui seul 14 500€.

Monsieur le Maire indique qu'il est toujours en attente des modifications des mains courantes des rampes d'escalier de l'école. Leur coût est estimé à 300€ l'unité soit un total de 4 200€ HT pour les 14 rampes. Les travaux débuteraient à la fin d'année après avoir reçu l'aide financière de la Communauté de Communes de 20 000€. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de recevoir l'aide et de lancer les travaux.

#### DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire attend les réponses des communes voisines.

Monsieur le Maire rappelle que 10% des licenciés de l'USAV sont de Mervent, soit 20 personnes.

Le centre d'apprentissage prévoit de verser 17 155 €. L'USAV prend à sa charge 9 150 €. Un total de 897,19€ serait à la charge de Mervent pour les 2 ans (ce qui correspond au prorata du nombre de licenciés), soit 448,60 € par an. Le Conseil Municipal est d'accord pour les 2 versements.

#### DEVIS

Monsieur le Maire montre le devis de l'entreprise BODET (qui fait l'entretien de la cloche de l'église). Le moteur qui fait sonner la cloche n'a plus de ressort donnant ainsi un mauvais son et une usure de la cloche à long terme. Le coût du moteur électrique et sa mise en place est 1 179 € TTC. Le Conseil Municipal accepte le devis.

## INFOS

### Sophrologue

Depuis le 15 Novembre 2017, Mme ZWISLER Sophie, Sophrologue-Thérapeute, pratique son activité au 7 Place de l'Hérault dans l'ancien local de l'office de tourisme. Nous lui souhaitons la bienvenue et une bonne réussite dans notre commune.



Bégué Adélaïde

### Bienvenue à Adélaïde BÉGUÉ

Notre nouvelle secrétaire, depuis le 16 Octobre 2017

# COMMISSION ENVIRONNEMENT

## Projet et réalisation

### **Une nouvelle année qui se termine avec un bilan plutôt positif en terme d'aménagement dans notre village.**

En effet, bons nombres de travaux ont été réalisés à savoir :

- la création du jardin de « curé » qui touche notre église (jardinières potagères, allée sablée, pergolas).
- le printemps nous a offert des floraisons intéressantes en pieds de murs ou allées.
- les plantations d'annuelles sur l'ensemble de nos massifs, jardinières, vasques ont participé pleinement à la gaieté de notre commune.

- les sculptures, installées sur le carrefour de la croix Méraud ainsi que dans le parc, ont favorisé la curiosité de nos vacanciers.

L'année se termine avec de nouveaux projets. Un certain nombre de plantations vont être réalisées sur la salle Jean-Louis Ripaud. Un nouvel aménagement du parc en face de la salle va être repensé.

Le fleurissement contribue à l'embellissement de notre commune où il fait bon à vivre. Cela implique une énergie sur le plan humain ainsi que sur le financement. Bons nombres de dégâts ont été encore constatés cette année. La Commission vous demande de respecter le travail qui est réalisé.



# LES BRÈVES DU PAYS DE FONTENAY-LE-COMTE

(Informations de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte)

## COMMUNAUTE DE COMMUNES

[www.fontenayvendee.fr](http://www.fontenayvendee.fr) : un nouveau site internet en cours de préparation

Suite à la fusion des Communautés de communes au 1er janvier 2017, les élus en charge des questions de communication ont souhaité développer un site internet pour la nouvelle collectivité. Le tout nouveau site internet sera présenté officiellement mi-janvier 2018.

Tourné vers les habitants du territoire, il leur permettra de trouver des informations pratiques sur tous les services proposés par la Communauté de communes : programmes des centres de loisirs, horaires des piscines, agenda des manifestations ou aides à la rénovation de l'habitat...

## TOURISME / SERVICE TOURISME OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE FONTENAY VENDÉE

### ■ TAXE DE SÉJOUR, C'EST QUOI ? À QUOI ÇA SERT ?

Sur le territoire du Pays de Fontenay-Vendée, une taxe de séjour est demandée à toute personne hébergée à titre onéreux et qui n'est pas domiciliée dans la commune ou n'y possède pas une résidence. Cette taxe permet de financer des actions de promotion touristique. Elle permet ainsi de ne pas faire reposer le financement de ce type de projet uniquement aux habitants du territoire via leur contribution fiscale.

La taxe de séjour est donc destinée à améliorer l'accueil touristique du territoire. Elle est collectée par l'hébergeur pour le compte du Pays de Fontenay-Vendée. Ses tarifs sont fixés pour chaque nature d'hébergement et en fonction du classement, par personne et par nuitée de séjour.

Pour l'année 2018 : elle s'appliquera du 1er avril 2018 au 31 octobre 2018. A partir de 2018, les hébergeurs pourront déclarer leur taxe de séjour directement en ligne, sur la plateforme 3Douest.

Pour toute information complémentaire, contactez le service de la Taxe de Séjour :

Katia LUCAS, service tourisme de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée

[k.lucas@tourisme-sudvendee.fr](mailto:k.lucas@tourisme-sudvendee.fr)

02.51.69.44.64

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### Objectif zéro Phyto

La Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée et ses communes membres s'engagent !

Compétente en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement, la Communauté de communes coordonne la mise en œuvre de cette action pour atteindre les objectifs de qualité des eaux fixés dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE Vendée).

Le plan de désherbage accompagne les communes en vue de supprimer les produits phytopharmaceutiques appliqués sur la voirie et les espaces verts.

Renseignements : Service environnement - Tél. 02 28 13 04 50 + Voir flyer ci-joint.

### ■ PROJET DE TERRITOIRE

Un document stratégique organisera l'action entre les Communes membres du Pays de Fontenay-Vendée et la Communauté de communes à court, moyen et long terme. L'étude actuellement menée à cet effet intégrera un volet plus spécifique à la stratégie économique ainsi qu'un volet environnemental lié à la transition énergétique (élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du territoire). Les objectifs respectifs de ces trois volets sont :

- Pour le projet de territoire : organiser, anticiper et hiérarchiser les projets, les programmer dans le temps
- Pour le Plan Climat Air Energie Territorial : atténuer et réduire les émissions de gaz à effet de serre et adapter le territoire au changement climatique,
- Pour le Schéma de Développement Economique : consolider et formaliser la stratégie de développement économique

Les modalités de concertation avec la population et les acteurs du territoire seront définies d'ici la fin d'année 2017 et le démarrage des études est prévu pour le printemps 2018.

## HABITAT

### ■ RÉNOVATION DE L'HABITAT

*Vous avez un projet de rénovation de votre résidence principale ou d'un locatif ?*

Tout propriétaire du Pays de Fontenay-Vendée à la recherche d'informations sur son programme de travaux, sur les aides à la rénovation et la réglementation en vigueur, peut bénéficier de conseils gratuits et personnalisés.

Un conseiller spécialisé dans ce domaine répond à toutes les questions des particuliers et les accompagnent dans leur démarches.

#### RENSEIGNEMENTS

**SOLIHA : 02 51 44 95 00**

**PERMANENCES SANS RDV à :**

**- FONTENAY-LE-COMTE**

**Les mercredis de 9h30 à 12h30**

**Maison de Pays, 16 rue de l'Innovation  
- L'HERMENAULT**

**Les 1er et 3e lundis de chaque mois de 10h à 12h à  
la Mairie,**

**13 rue de la Gazellerie**

ATTENTION ! La demande de subvention doit être réalisée avant le démarrage des travaux

### ■ INFO ÉNERGIE : DES INFORMATIONS GRATUITES

L'association Elise, habilitée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), a été mandatée par la Communauté de communes pour apporter aux habitants de son territoire des conseils neutres, indépendants et gratuits en matière d'éco-énergie et d'énergies renouvelables dans l'habitat neuf ou ancien.

Ainsi, un conseiller appuie chaque particulier dans son projet de construction ou de rénovation, pour son choix énergétique, l'équipement de la maison, trouver des aides financières...

**Permanences le 4ème mercredi de chaque mois de  
9h à 12h (sans rendez-vous) et 13h30 à 17h30 (sur  
rendez-vous au 02 51 08 82 27)**

**à la Maison de Pays à Fontenay-le-Comte**

### ■ CONSEIL JURIDIQUE, FINANCIER ET FISCAL : ADILE 85

L'ADILE assure une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement et à l'urbanisme. Cette information avant tout préventive permet à l'usager de mieux connaître ses droits et ses obligations, les solutions adaptées à son cas particulier et l'état du marché du logement. Il est ainsi en mesure de faire un choix éclairé et de mieux prendre en charge son projet.

**L'ADILE assure des permanences le 1er vendredi de  
chaque mois - à la mairie de Fontenay-le-Comte  
de 14h00 à 16h00**

<http://www.adil85.org>

## PISCINES DU PAYS DE FONTENAY- VENDÉE

### ■ DEUX PISCINES AU PAYS DE FONTENAY-VENDÉE

La Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée gère un espace aquatique et une piscine ludique.

### ■ LE CENTRE AQUATIQUE OCÉANIDE À FONTENAY-

**LE-COMTE** est ouvert toute l'année. Il dispose d'un bassin sportif, d'un espace ludique avec : un bassin avec ses options, un toboggan, une pataugeoire. Un espace bien-être intérieur vous propose : Sauna, Hammam, SPA et solarium. L'été, un bassin extérieur avec ses plages et ses espaces verts sont également à disposition.

Tel.02 51 00 05 21

[oceanide@fontenayvendee.fr](mailto:oceanide@fontenayvendee.fr)

Rue du Gaingalet 85200 FONTENAY-LE-COMTE

[www.tourisme-sudvendee.com](http://www.tourisme-sudvendee.com)

### HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS

#### Période scolaire

Lundi : 12h00 - 14h00 et 17h00 - 20h00

Mardi : 17h00 - 20h00

Mercredi : 15h30 - 20h00

Jeudi : Fermé

Vendredi : 12h00 - 14h00 et 17h00 - 20h30

Samedi : 10h00 - 12h30 et 15h00 - 18h00

Dimanche : 9h00 - 13h00 et 15h00 - 18h00

### Petites vacances scolaires

Lundi : 12h00 - 13h45 et 14h30 - 19h30

Mardi : 14h30 - 19h30

Mercredi : 14h30 - 19h30

Jeudi : 14h30 - 19h30

Vendredi : 14h30 - 19h30

Samedi : 10h00 - 12h30 et 15h00 - 18h00

Dimanche : 9h00 - 13h00 et 15h00 - 18h00

### La piscine ludique intercommunale à L'Hermenault

est ouverte du 1er juillet au 31 août. Idéal pour passer un après-midi en famille, cet équipement de plein air propose un bassin extérieur chauffé avec son toboggan. Ce bassin est bordé d'espaces verts.

Tel. 02 51 87 60 65 (aux heures d'ouverture)

Le Jary, route de Pouillé à L'Hermenault

Horaires :

• mardi au samedi : 14h30 - 19h30

• dimanche : 15h - 19h

• lundi : fermeture hebdomadaire

## ENFANCE JEUNESSE

### ■ LE PAYS DE FONTENAY-VENDÉE ET LES ACCUEILS DE LOISIRS

La Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée gère actuellement deux accueils de loisirs - l'Élan à L'Hermenault et les Coquelicots à Mouzeuil-Saint-Martin - puisque la Communauté de communes du Pays de L'Hermenault possédait cette compétence.

La commission Enfance-Jeunesse travaille d'arrache-pied pour permettre à tous les accueils de loisirs du territoire de bénéficier de cette gestion intercommunale.

#### Accueils de loisirs communautaires :

• Mouzeuil-ST-Martin et L'Hermenault

- Les Coquelicots : 02 51 27 74 61

- L'Élan : 02 51 52 02 18

06 45 73 66 87 - [jeunesse@fontenayvendee.fr](mailto:jeunesse@fontenayvendee.fr)

Site : [www.paysdelhermenault.fr/accueildeleisirs](http://www.paysdelhermenault.fr/accueildeleisirs)

#### Accueils de loisirs communaux :

• Fontaines

Les P'tits Loups : 02 51 52 87 41

[centreloisirspitlousps@orange.fr](mailto:centreloisirspitlousps@orange.fr)

Site internet en construction

• Fontenay-le-Comte

Graine de Soleil : 02 51 69 15 22

[accueildeleisirs@ville-fontenaylecomte.fr](mailto:accueildeleisirs@ville-fontenaylecomte.fr)

Accueil information famille : 02 51 53 40 14

[pole.enfance@ville-fontenaylecomte.fr](mailto:pole.enfance@ville-fontenaylecomte.fr)

Site : [www.ville-fontenaylecomte.fr](http://www.ville-fontenaylecomte.fr)

• Foussais-Payré

Le 1000 Pattes : 02 51 51 49 06

[mairie.ej.foussais-payre@wanadoo.fr](mailto:mairie.ej.foussais-payre@wanadoo.fr)

Site : [www.foussais-payre.com](http://www.foussais-payre.com) > Vivre à Foussais-

Payré > Vie scolaire et petite enfance >

Centre de loisirs : le Mille Pattes

- Pissotte  
Les Ecureuils : 02 51 69 05 61  
Site : [www.pissotte.fr](http://www.pissotte.fr) >  
Vivre à Pissotte > ENFANCE
- Saint Martin-de-Fraigneau  
L'Arc-en-Ciel : 09 64 25 77 78  
[clsh.st.martin.fr@orange.fr](mailto:clsh.st.martin.fr@orange.fr)  
Site : [www.arcenciel85.sitew.com](http://www.arcenciel85.sitew.com)

## DES SOLS (ADS)

**CAUE**  
DE LA VENDEE

**UN AVIS D'ARCHITECTE GRATUIT SUR VOTRE PROJET DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION**

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vendée (CAUE) est un organisme départemental de conseil, d'aide à la décision, d'information et de formation, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Une de ses missions est de **conseiller gratuitement** les particuliers qui désirent construire, étendre ou réhabiliter des bâtiments. Il s'assure de la qualité architecturale d'une construction et de sa bonne insertion dans son environnement, et vous guide dans vos démarches administratives. Il ne se charge toutefois pas de la maîtrise d'œuvre des projets.

**RENCONTREZ EYMERIC DUVIGNEAU,**  
ARCHITECTE DU CAUE

**PERMANENCES TOUS LES VENDREDIS**

**14 H00 - 17 H00**  
Unité ADS de la Communauté de Communes  
du Pays de Fontenay-le-Comte,  
6, rue du Château Féodal, 85200 Fontenay-le-Comte  
tel 02 51 53 11 90



**CAUE DE LA VENDEE**  
45 boulevard des États-Unis, CS 40185  
85017 la Roche sur Yon cedex.  
-> en savoir + : [www.caue85.com](http://www.caue85.com)

Merci de prendre rendez-vous directement auprès des secrétaires des permanences.

### Entretien des abords de sa maison sans herbicide c'est possible!

Des gestes simples à réaliser au quotidien

- La pose d'un paillage type broyats de branches, tontes séchées, écorces... entre les plantations limite l'apparition des herbes indésirables.
- L'implantation d'espèces couvre-sol (géranium vivace, millepertuis, lierre...) forme un tapis végétal dense ne laissant pas la place aux herbes folles.
- Le balayage des dallages et autres surfaces bétonnées ou bitumées permet d'éliminer le substrat sur lequel germe les graines.
- L'eau de cuisson encore bouillante des féculents et des légumes peut ainsi servir à désherber des petites surfaces proches de la maison.
- Sur des surfaces sablées ou gravillonnées, éliminer régulièrement l'herbe à l'aide d'un sarcoir, d'une binette ou éventuellement d'un râteau.

Des aménagements peuvent être mis en place :

- Un géotextile sous les gravillons empêche la pousse des herbes.
- La réfection des joints de bordures abîmés évite l'accumulation de substrat sur lequel pourrait se développer de l'herbe.
- Le fleurissement des pieds d'arbres et des pieds de murs évite le désherbage de ces zones.



Au lieu de désherber, pourquoi ne pas enherber ?

L'enherbement peut être une solution entre les pavés par exemple. Le semis d'herbe empêchera les plantes indésirées de pousser dans les interstices. Il sera plus facile de tondre cette herbe de temps à autre que de désherber systématiquement à la moindre levée.

Les herbes spontanées, ne sont ni sales, ni mauvaises. Soyons plus tolérants avec elles !



## OBJECTIF ZERO PHYTO

Renseignements  
Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée  
16 Rue de l'Innovation - BP 20359  
85206 FONTENAY-LE-COMTE Cedex

Service environnement  
Tel 02 28 13 04 50  
[www.fontenayvendee.fr](http://www.fontenayvendee.fr)







## OBJECTIF ZERO PHYTO

La Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée et ses communes membres s'engagent

### La Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée

Elle regroupe 26 communes membres qui se sont engagées dans un plan de désherbage.

Compétente en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement, la Communauté de communes coordonne la mise en œuvre de cette action pour atteindre les objectifs de qualité des eaux fixés dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE Vendée).

Le plan de désherbage accompagne les communes en vue de supprimer les produits phytopharmaceutiques appliqués sur la voirie et les espaces verts.



### Comment entretenir les communes sans herbicide ?

Techniques alternatives, aménagements



L'abandon progressif des herbicides implique d'entretenir les espaces verts et la voirie différemment en généralisant les plantes couvre-sol, le paillage (écorces, déchets verts...), le balayage, le désherbage mécanique ou encore l'utilisation de la binette.



Les aménagements des espaces publics doivent être pensés pour limiter au maximum le développement de l'herbe indésirable (choix des revêtements des trottoirs et allées, enherbement d'espaces, fleurissement de pieds de murs...).



Désherbeur mécanique



Balayeuse



Enherbement des inter-tombes



Binette



Paillage

L'évolution de la réglementation

L'interdiction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques concerne, sous certaines conditions, les communes depuis 2017 et les particuliers à compter de 2022.

Un autre regard sur la végétation spontanée

Le recours à ces pratiques sans herbicide ne permet pas d'éradiquer toute la végétation spontanée qu'il devient nécessaire d'accepter en certains lieux.

Il ne s'agira en aucun cas d'une négligence de la part des services techniques de la commune mais bien d'un engagement pour réduire l'utilisation des herbicides et ainsi préserver l'environnement et la santé de chacun.



# TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX :

## Année 2018

### LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

	SALLE JEAN-LOUIS RIPAUD		SALLE DES FÊTES DE LA MAIRIE			
	COMMUNE	HORS COMMUNE	COMMUNE		HORS COMMUNE	
<b>Les particuliers</b> • la journée • le lendemain • caution	450 €	620 €	Du 1er/01 au 28/02 70 €	A partir du 1 <sup>er</sup> Mars 80 €	Du 1er/01 au 28/02 130 €	A partir du 1 <sup>er</sup> Mars 140 €
		120 €	35 €	40 €	65 €	70 €
		200 €				
<b>Les associations</b> (une gratuité dans l'année pour les associations de la commune)						
<b>La journée</b>	250 €	520 €			130 €	140 €
<b>Le lendemain</b>			Gratuit	Gratuit	65 €	70 €
<b>CAUTION</b>		200 €				
<b>Bal rétro ou disco</b>	250 €	430 €				
<b>Vin d'honneur</b> • particuliers et associations			Gratuit	Gratuit	60 €	60 €
<b>Les professionnels</b> (traiteurs, restaurateurs...)		620 €				
<b>Les autocaristes</b> (hors week-end)		320 €				

### ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

PRIX DE L'HEURE	Nombre d'heures de garde par mois et par famille
0.70€	Le ½ heure
1.35€	de 1 à 10 heures
1.15€	de 10,5 à 20 heures
1.05€	de 20,5 à 30 heures
0.85€	de 30,5 à 40 heures
0.75€	au-delà de 40 heures

### CIMETIÈRE

#### Tarifs des concessions cimetière

Concession trentenaire	50 € le m <sup>2</sup>
Concession cinquantaire	80 € le m <sup>2</sup>

Pensez à renouveler vos concessions qui arrivent à échéance prochainement.

### RESTAURANT SCOLAIRE

3.15 €	Prix du repas (élève déjeunant régulièrement)
4.20 €	Prix d'un repas occasionnel
4.20 €	Prix du repas pour les enseignants, les intervenants et le personnel communal

### TARIFS DES CONCESSIONS COLUMBARIUM

Cavurne	
• 30 ans	300 €
• 50 ans	400 €
Case dans le columbarium	
• 15 ans	500 €
• 30 ans	800 €
• 50 ans	1000 €
Jardin du souvenir	100 €

Chaque case et cavurne peut contenir 4 urnes et correspond à une concession

### TRANSPORT SCOLAIRE

La participation des familles est de 10 euros par mois et par enfant transporté (gratuit pour le 3<sup>ème</sup> enfant, si les deux aînés suivent un enseignement primaire, secondaire ou supérieur).

# INFORMATIONS PRATIQUES

## MAIRIE

2, chemin des Douves  
T. 02 51 00 20 10 - Fax : 02 51 00 27 08  
E-mail : [mairie.mervent@wanadoo.fr](mailto:mairie.mervent@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.mervent.fr](http://www.mervent.fr)

**Le secrétariat de la mairie est ouvert au public :**

**Lundi, mercredi et vendredi :**  
de 8h30 à 12h  
et de 14h à 17h30

**Mardi et jeudi :**  
de 8h30 à 12h

**Samedi : Permanence des élus de 10h30 à 12h**



## L'AGENCE POSTALE

2, chemin des Douves - T. 02 51 00 21 35

**Horaires d'ouverture :**  
**le mardi, mercredi, jeudi et vendredi :**  
de 13h45 à 16h

Levée du courrier à 15h30

**Le samedi :**  
de 9h à 11h15

Levée du courrier à 11h15



## ÉCOLE « MARO VIDUA »

École publique  
« MARO VIDUA »  
6, place du Héraut  
T. 02 51 00 21 74



## AIDE AUX DEVOIRS

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Mairie soit par téléphone au 02 51 00 20 10, soit par mail à [mairie.mervent@wanadoo.fr](mailto:mairie.mervent@wanadoo.fr)

## COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Pour nos aînés, en cas de besoins, les membres de la commission peuvent se déplacer à domicile, pour cela contacter la mairie au 02 51 00 20 10.

## SERVICES DE LA SANTÉ

### Cabinet médical

Docteur Gabriela GHIOCA  
Docteur Mathias LORDIER  
9 place du Héraut  
T. 02 28 13 94 21

### Cabinet DENTAIRE

Docteur Oana POTARNICHIE  
19 place du Héraut  
T. 02 28 13 00 63

### Cabinet d'OSTÉOPATHIE

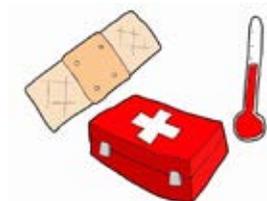
M<sup>lle</sup> Claire DELHUMEAU  
2, place du Héraut  
T. 02 44 37 51 60

### Cabinet KINÉSITHÉRAPIE

M. Bernard DIEULANGARD  
4, place du Héraut  
T. 02 44 37 51 25

### Cabinet SOPHROLOGIE - THÉRAPEUTE

Mme Sophie ZWISLER  
7 place du Héraut



## PAROISSE MONTFORT SUR VENDÉE

Pour contacter un prêtre : appeler le 02 51 52 11 84  
presbytère de Saint-Hilaire-des-Loges.

## PILES USAGÉES

Une borne est à votre disposition en mairie pour le dépôt de vos piles usagées

## CARTOUCHES D'ENCRE

Vous pouvez déposer vos cartouches d'encre vides en mairie. La LIGUE contre le CANCER les collecte afin de les recycler et ainsi recueillir des fonds destinés à la recherche, la prévention, l'aide aux malades... tout en protégeant l'environnement.

## DÉFIBRILLATEUR

Le défibrillateur est utilisable par tout le monde. Il se situe dans le parc de la mairie, à l'extérieur de la salle des fêtes, sur le mur se trouvant sous l'escalier qui monte à l'Hôtel de Ville.

## AGENCE CONNECTÉE

Un véhicule du Crédit Agricole s'installe sur la Place du Héraut pour expérimenter son service d'agence mobile connectée, 1 fois par semaine le mercredi après-midi de 14h30 à 17h30.

## CORRESPONDANT OUEST-FRANCE

Madame Jeannine TIRBOIS est le correspondant presse. Vous pouvez la contacter soit par téléphone au 02 51 52 14 88 soit par mail à [tirbois.janine@orange.fr](mailto:tirbois.janine@orange.fr)



## OBJETS TROUVÉS

Régulièrement, il est rapporté au secrétariat de la mairie des objets trouvés dans les rues, sur les parkings, dans les salles et en forêt. Si cela vous arrive de perdre des objets, pensez à venir voir au secrétariat de la mairie.

## Horaires d'accueil du public à la gendarmerie de Saint-Hilaire-des Loges et de Maillezais

### Horaires d'ouverture :

Du lundi au samedi : 08h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00  
Le dimanche : 09h00 – 12h00 / 15h00 – 18h00

### Permanences :

- Brigade de Saint-Hilaire-des-Loges : lundi, mercredi, vendredi, dimanche
- Brigade de Maillezais : mardi, jeudi, samedi

### Accueil téléphonique est assuré 24h/24

- le 17
- brigade de St-Hilaire-des-Loges : 02 51 52 10 05
- brigade de Maillezais : 02 51 00 70 06

## BIBLIOTHÈQUE

Venez rendre visite à la bibliothèque ouverte le mercredi de 14h00 à 15h00 ou le samedi de 10h00 à 11h00. Elle comporte de nombreux ouvrages : policiers, romans du terroir, livres d'auteurs vendéens,... Le prêt est de trois semaines et gratuit.

### CALENDRIER DES JOURS ET HEURES D'OUVERTURE : DE JANVIER À MARS 2018

Mercredi 10 janvier – 14h à 15h

Samedi 6 janvier – 10h à 11h

Mercredi 24 janvier – 14h à 15h

Samedi 20 janvier – 10h à 11h

Mercredi 14 février – 14h à 15h

Samedi 3 février – 10h à 11h

Mercredi 28 février – 14h à 15h

Samedi 10 février – 10h à 11h

Samedi 24 février – 10h à 11h

Mercredi 14 mars – 14h à 15h

Samedi 10 mars – 10h à 11h

Mercredi 28 mars - 14h à 15h

Samedi 24 mars – 10h à 11h



# ADRESSES ET INFORMATIONS UTILES

## LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES ET ASSISTANTES FAMILIALES

### ACCUEIL À TITRE NON PERMANENT : JOURNÉE MOINS DE 18 ANS

M<sup>me</sup> Estelle BERNARD  
2, la Grande Perrure

M<sup>me</sup> Catherine CHEVALLIER  
25, lotissement le Champ Chaillon

Mme Virginie LARGETEAU  
La Guilbaudière

Mme Ysaëlle MINAUD  
5, Petite Rue – le Nay

Mme Angélique TECHER  
La Guilbaudière

Mme Laurence TEIXERA  
La Guilbaudière

Mme Nicole VALIN  
20, chemin des Cendrillères

### ASSISTANTE FAMILIALE

M<sup>me</sup> Florence CHAUVET  
86, rue de la Citardière



## ASSISTANTE SOCIALE ET INFIRMIÈRE PUÉRICULTRICE

L'assistante sociale du secteur : **Madame PAUMIER**  
Centre Médico-social, 33 rue Rabelais à Fontenay-  
le-Comte (85200), T. 02 51 53 67 00

### ■ Permanence sur rendez-vous au Centre Médico- Social

- le vendredi de 9h30 à 11h30
- le 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> mardi de chaque mois de 9h30 à 12h00.

### ■ Permanence à Foussais au Foyer Soleil

T. 02 51 51 41 41

- le 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardi de chaque mois de 14h00 à 16h30

L'infirmière puéricultrice de la Protection  
Maternelle et Infantile du secteur : **Madame  
CHARBONNIER**

Centre Médico-Social, 3 place du Dr Gaborit à la  
Chataigneraie (85120), T. 02 51 69 60 40

### ■ Permanence sur rendez-vous au Centre Médico Social

- le mardi matin (sur rendez-vous)

### ■ Consultation des nourrissons

- le mercredi (sur rendez-vous)

## ASSOCIATIONS D'AIDE À DOMICILE



### ■ ASSOCIATION ADMR de FOUSSAIS-PAYRE

10, rue François Laurent – 85240 Foussais-Payré

- pour tout renseignement :  
secrétariat, T. 02 51 00 42 90
- Email : [admr.foussaispayre@orange.fr](mailto:admr.foussaispayre@orange.fr)

### ■ AIDES FAMILIALES

Responsable **QUELEN Jeanne-Marie** :

T. 02 51 00 26 76

- Portage des repas

Dans le cadre du maintien à domicile des  
personnes âgées, un service de portage de repas  
existe sur la commune depuis 1995. Il est assuré par  
M. Rivasseau, T. 02 51 00 21 47.

- Taxi

Transport de malades, assis,  
hospitalisation

Taxi Dany SPENNATO

90, route de la Bironnière

T. 02 51 00 20 34

P. 06 14 65 34 59



## CLIC DES 3 RIVIÈRES

### ■ CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GÉRONTOLOGIES « DES 3 RIVIÈRES »

Le CLIC est un service public destiné à la personne  
âgée (plus de 60 ans), à son entourage et aux  
professionnels.

### ■ INFORMATION – ORIENTATION – SOUTIEN

- Le CLIC :

- vous accueille et vous écoute,
- vous informe sur les aides financières et services  
existants sur votre commune,
- vous oriente vers les professionnels et les structures  
d'hébergement adaptés.

### ■ ACCOMPAGNEMENT – COORDINATION

- Le CLIC :

- évalue vos besoins à votre domicile,
- établit un plan d'aide personnalisé pour votre  
maintien à domicile,
- facilite la coordination des professionnels qui vous  
soutiennent au quotidien,
- suit votre situation.

## ATELIERS COLLECTIFS

- Le CLIC propose :
  - des groupes de parole et de soutien destinés aux aidants et aux malades,
  - des ateliers de prévention pour les retraités.

• C.L.I.C des trois Rivières  
46, rue Rabelais –  
85200 Fontenay-le-Comte  
T. 02 51 00 53 57

Email : clic.trois-rivieres@orange.fr

Horaires d'accueil du Public : du lundi au vendredi  
de 09h à 12h30 et de 13h30 à 17h

## L'ÉPICERIE SOLIDAIRE

L'épicerie solidaire a pour but d'apporter une aide alimentaire aux personnes et aux familles qui ont des faibles ressources, dans un souci de respect de leur dignité.

Se présenter à la Mairie de son lieu de domicile, muni de ses justificatifs de ressources les plus récents, de sa carte d'identité ou du livret de famille et au besoin d'un justificatif de domicile, d'une attestation

récente de la CAF et pour les personnes qui ne sont pas affiliées à la CAF le dernier avis d'imposition. Si le demandeur remplit les conditions, la mairie délivre une carte d'accès à l'épicerie solidaire où le demandeur pourra s'approvisionner en denrées alimentaires. A chaque passage, il lui sera demandé une participation financière représentant 10% du prix total.

**48, rue de la Croix du Camp à Fontenay-le-Comte.**

- le mardi de 9h à 12h
- le jeudi de 14h à 17h

L'épicerie solidaire est fermée le mois d'août et les jours fériés.

**Pour tous renseignements :**  
**CCAS de la Ville de**  
**Fontenay-le-Comte**  
**au 02 51 53 41 59**



## ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG BENEVOLE DE FONTENAY LE COMTE ET SA REGION

### LIEU DES COLLECTES :

Centre Les Abeilles - 1 rue de Grissais - 85200 FONTENAY LE COMTE

### BÉNÉVOLES RESPONSABLES :

MERCIER Marie-France - 10 Rue des Gagères - Fontenay le Comte  
BERLAND Maurice - 4 Chemin de Vitrelle - Pissotte  
BREMAUD Odile - 69 Rue du Colonel Dumont Saint Priest - Fontenay le Comte  
TRIPOTEAU Michel - 7 Rue des Bergeronnettes - Fontenay le Comte  
BRISARD Laurence - 49 Rue de la Pointe L'Orbrie  
Renseignements au 02 51 50 22 40 ou 02 51 69 93 59

**A partir du 28 mars 2018**  
**Salle des OPS**

**102 rue de la République**  
**85200 Fontenay-le-Comte**

### CALENDRIER 2018

Collectes de 15 à 19 H

JANVIER 2018	MARS 2018	AVRIL 2018	MAI 2018	JUIN 2018	AOÛT 2018	OCTOBRE 2018	DECEMBRE 2018
Mercredi 24 Mercredi 31	Mercredi 28	Mercredi 4	Mercredi 30	Mercredi 6	Mercredi 1 <sup>er</sup> Mercredi 8	Mercredi 10 Mercredi 17	Mercredi 2 Mercredi 19

## LE NUMÉRIQUE POUR TOUS

+ DE 20 THÉMATIQUES - NOMBREUX ATELIERS GRATUITS



**VOUS VOULEZ  
APPRENDRE À ...**

**Nous vous aidons à identifier les bons outils numériques à travers des ateliers pratiques : augmenter vos ventes, améliorer votre image, conquérir de nouveaux clients, fidéliser vos clients.**

- Créer votre site web ?
- Faire vos ventes en ligne ?
- Gagner du temps avec l'email ?
- Être mieux visible avec Google My Business ?
- Utiliser Facebook en tant que professionnel ?



Renseignements  
auprès de  
votre Office de  
Tourisme



## Parcours de la 2ème Chance

Vous avez entre 18 & 30 ans

### Construisez pas à pas votre projet professionnel

Vous bénéficiez d'une formation à temps plein de janvier à juin.

Vous avancez à votre rythme et selon votre niveau dans des ateliers individualisés avec des remises à niveaux (français, mathématiques, culture générale et compétences numériques), de la culture professionnelle & techniques de recherche d'emploi, des immersions en entreprises ...

Vous validez ainsi au fur et à mesure chaque connaissance acquise et construisez l'attestation de compétences qui vous sera délivrée.

Vous alternez systématiquement des périodes en centre de formation et en entreprises à travers des stages pour découvrir des secteurs d'activité afin d'acquérir de l'expérience professionnelle et, surtout, trouver le métier qui vous ira ! De plus, vous serez accompagné d'un parrain ou d'une marraine issue du monde de l'entreprise pour vous aider dans votre projet.

### Les conditions d'éligibilité

- Vous avez plus de 18 ans et moins de 31 ans
- Vous avez quitté depuis plus de 6 mois une formation ou êtes en rupture professionnelle.
- Vous êtes inscrit comme demandeurs d'emploi
- Vous résidez en Vendée

LES

+

La Certificat professionnel : CléA  
Le diplôme de Sauveteur Secouriste du Travail (SST)  
Le permis de conduire B

Pour vous renseigner sur la localisation des parcours et vous inscrire, merci de nous contacter en appelant

N° Vert 0 800 881 900

(Appel gratuit depuis un poste fixe)

Pour une 2ème Chance, faites le premier pas !



## COMPRENDRE LE SAGE VENDEE POUR MIEUX AGIR

### Définition :

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) est destiné à promouvoir sur le territoire d'un bassin versant, une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques associés.

Cette gestion doit :

- Permettre de satisfaire les exigences de la santé de la sécurité et de l'alimentation en eau potable de la population
- Permettre de satisfaire ou de concilier les différents usages (eau potable, pêche, irrigation...)
- Tenir compte des adaptations nécessaires au changement climatique

Le SAGE constitue l'un des principaux outils de mise en œuvre de la politique européenne et française en matière de gestion des eaux.

Il est issu des lois sur l'eau de 1992 et sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006.

Les préconisations et mesures du SAGE doivent permettre d'atteindre une bonne qualité des eaux.

### LE SAGE de la rivière Vendée :

A l'issue de son élaboration, le SAGE de la rivière Vendée a été approuvé par arrêté inter préfectoral du 18 avril 2011 et devient alors le document de référence dans le domaine de l'eau sur le bassin versant.

Il comprend 5 objectifs prioritaires :

- Assurer la répartition équilibrée de la ressource et optimiser la gestion hydraulique du complexe hydraulique de Mervent
- Améliorer la gestion quantitative et qualitative des eaux superficielles et souterraines
- Améliorer la gestion globale des crues et des inondations
- Améliorer la vie piscicole et les milieux aquatiques
- Informer et sensibiliser les acteurs concernés



### La commission locale de l'eau (CLE) :

Le SAGE est élaboré par des acteurs qui sont réunis au sein de la CLE (Commission Locale de l'Eau), commission administrative se réunissant deux à trois fois par an.

Les rôles de la CLE :

- Etre le lieu de concertation, de débat, de mobilisation
- D'élaborer et de valider le document du SAGE

M. BILLAUD, maire de Saint-Michel-le-Cloucq est l'actuel Président de la CLE du SAGE de la rivière Vendée.



La CLE s'appuie sur une structure porteuse pour les études et l'animation. Pour le SAGE Vendée c'est l'I.I.B.S.N. (Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise) qui a été choisie en 2002.



Carte : périmètre du SAGE de la rivière Vendée

Ce document est accessible sur le site internet de l'I.I.B.S.N. : http://www.sevre-nantaise.fr/



VENDEE

En 2018, LA LIGUE aura



## Aide les malades du cancer et leur famille

Destinée aux malades pendant ou après le traitement ainsi qu'à leurs proches, cette aide comprend :

- Des Ateliers Bien-Être\* mis en place dans chaque antenne permettant la pratique d'activités telles que sophrologie, réflexologie, gym douce, arts plastiques, conseils en diététique, travail sur l'image de soi...
- Une écoute personnalisée, durant et après l'hospitalisation, par des bénévoles formés à l'écoute
- Un soutien par une psychologue grâce à des consultations gratuites, sur RV, au siège du Comité
- La possibilité de rencontrer une assistante sociale afin de prendre en compte les problèmes sociaux ou professionnels liés à la maladie. Une aide financière d'urgence peut être étudiée
- Le concours de bénévoles représentants des usagers en cas de difficultés survenues lors de l'hospitalisation ou des soins
- AIDEA - 0800 940 939 (6 jours/7), service d'aide en cas de difficultés liées à des emprunts bancaires.

### Comité de la Vendée de la Ligue Contre le Cancer

Bâtiment Direction Générale, CHD des Oudairies, 85925 LA ROCHE sur YON

Tél : 02 51 44 63 28

Ecoute Cancer : 0800 940 939 (n°vert)

E mail : [cd85@ligue-cancer.net](mailto:cd85@ligue-cancer.net) et [lcc.fontenay-sud-vendee@orange.fr](mailto:lcc.fontenay-sud-vendee@orange.fr)

Site : [www.ligue-cancer.net](http://www.ligue-cancer.net) et sur Facebook

En Vendée : 9 000 adhérents, 240 Bénévoles répartis sur 10 antennes

A Fontenay, Permanence 9bis Rue du Port, le jeudi de 16 h à 17 h 30

### \*Ateliers Bien-Être près de chez vous

Renseignements, horaires et lieux :

Fontenay le Comte : 02 51 51 92 26

La Châtaigneraie : 02 51 51 65 03

Chantonnay : 06 02 33 86 82

**PACTE POUR LA RURALITÉ RÉGIONAL**

# PAS DE RÉSEAU? FAITES-LE SAVOIR !

**2G / 3G / 4G**

Téléchargez **l'appli Gig@lis** et contribuez à l'amélioration de la couverture mobile de votre commune !

Téléchargement gratuit - tests réalisés en 3mn  
Plus d'infos sur [gigalis.paysdelaloire.fr](http://gigalis.paysdelaloire.fr)

**Gig@lis** innovation numérique

l'esprit grand ouvert

**PAYS DE LA LOIRE**

## L'EAU : une ressource à préserver

La salle de bains est la pièce de la maison la plus gourmande en eau.

**Le saviez-vous ?**  
En France, l'utilisation domestique par habitant est en moyenne de 137 litres d'eau par jour (moyenne nationale) ; 39 % sont consacrés à l'hygiène corporelle et 20 % aux sanitaires. Avec quelques gestes simples et l'installation de matériels économes peu coûteux, vous pouvez réduire votre consommation journalière à 90 litres, comme déjà bon nombre de vendéens. Vous éviterez ainsi la douche froide à la réception de votre facture d'eau...

**Préférez la douche au bain**  
Une douche de 4-5 minutes représente 60 à 80 litres d'eau contre 150 à 200 litres pour un bain. En prenant une douche, vous réduisez votre consommation d'eau mais aussi de l'énergie nécessaire pour chauffer l'eau. Pensez également à installer sur votre douche un régulateur de débit pour réduire les volumes d'eau et un mitigeur thermostatique pour régler plus rapidement la température souhaitée.

**Ne laissez pas couler l'eau inutilement**  
Lavez-vous les mains sans consommer des dizaines de litres d'eau, juste en fermant le robinet lors du savonnage plutôt que de laisser couler l'eau inutilement. De même, il est facile de remplir un peu le lavabo pour nettoyer son rasoir et éviter le rasage «au fil de l'eau». N'oubliez pas de remplacer les joints défectueux pour éviter non seulement les fuites mais aussi le goutte-à-goutte qui représente à lui seul 120 litres par jour, soit 43 m<sup>3</sup> par an.

**Équipez-vous d'une chasse d'eau à double commande**  
Une chasse d'eau à double commande permet d'utiliser 3 à 6 litres contre 6 à 12 litres pour une chasse d'eau ordinaire. Vous pouvez ainsi adapter le volume d'eau nécessaire. Et quand on sait qu'une chasse d'eau défectueuse consomme près de 25 litres par heure, soit 220 m<sup>3</sup> par an, la chasse aux fuites vous permet de lutter efficacement contre le gaspillage de l'eau.

L'eau fait partie de notre quotidien : sous la douche, en cuisinant, en lavant sa voiture ou au jardin, nous ne sommes pas toujours très attentifs à la façon dont nous l'utilisons.

En Vendée, les ressources en eau ne sont pas inépuisables et, avec l'évolution de la population, les besoins en eau potable sont en constante augmentation. Chacun de nous, en modifiant ses habitudes, peut agir sur sa consommation et contribuer à un meilleur usage de l'eau.

**Ne soyons pas « N°1 DU GASPILLAGE » ...AGISSONS !**  
Retrouvez la saga «N°1 du gaspillage» sur le site internet [www.vendee-eau.fr](http://www.vendee-eau.fr)

Ne soyons pas... **[N°1] DU GASPILLAGE**

En Vendée, la ressource en eau potable est limitée, sachons la préserver !  
Adoptez les bons gestes sur [www.vendee-eau.fr](http://www.vendee-eau.fr)

**MULTISERVICE SUD VENDEE** **Defii** **DES ENTREPRISES SOCIALES SOLIDAIRES POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS DE PERSONNELS**

### Vous recherchez «un quotidien plus serein...» ?

**NOUS VOUS PROPOSONS**

**Pour LES PARTICULIERS**

Des services/de la mise à disposition de main-d'œuvre:

- Ménage - Repassage\*
- Jardinage\*
- Garde d'enfants +3ans\*
- Entretien des espaces verts\*
- Manutention - Déménagement
- Petits travaux de bricolage\*
- Peinture - Bricolage
- Gardiennage de maison\*
- Garde d'animaux\*

\*Deductible des impôts selon la loi en vigueur

**Pour LES PROFESSIONNELS**

Des services/de la mise à disposition de main-d'œuvre pour les collectivités locales, les associations et les entreprises:

- Espaces verts - Voirie
- Restauration Collective
- Nettoyage - Propreté
- Surveillance d'école
- Distribution de tracts
- Événementiel...
- Agro-Alimentaire
- BTP
- Restauration - Hôtellerie
- Manutention

**NOUS NOUS ENGAGEONS**

- Visiter et suivre les chantiers
- Étudier les prestations sur mesure
- Évaluer les missions de travail

**LOC'Services** Location de matériel de jardinage, de bricolage et de nettoyage aux clients de Multi Service Sud Vendée (sous-condition de mise à disposition de salarié)

Multi Service Sud Vendée  
10 bis rue de l'ancien Hôpital  
85200 Fontenay Le Comte  
Tél : 02-51-69-39-39 - Fax : 02-51-50-09-74  
[www.mssv.fr](http://www.mssv.fr)  
[mssvdefii@wandoofr](mailto:mssvdefii@wandoofr)

# MISSION LOCALE DU SUD VENDEE

## Notre rôle et mission

### Siège Social

47 rue Tiraqueau  
85200 Fortenay Le Comte  
T 02.51.51.17.57  
F 02.51.51.18.83  
mission.locale.sud-vendee@wanadoo.fr

### Antenne

14 pl. du Général Lederec  
85400 Lupon  
T 02.51.56.89.12  
mission.locale@wanadoo.fr

### Horaires

Du Lundi au jeudi  
De 9 h à 12 h 30 et  
De 13 h 30 à 17 h 30

Le Vendredi  
De 9 h à 12 h 30 et  
De 13 h 30 à 16 h 30

Entretien individuel sur RDV

La Mission Locale du Sud Vendée remplit une mission de service public pour l'EMPLOI des jeunes. Elle assure des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et l'accompagnement pour les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

La Mission Locale est au service de tous les jeunes domiciliés sur son territoire (7 Communautés de Communes du sud Vendée).

Elle propose un accueil et un accompagnement afin de faciliter l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et de répondre aux besoins des entreprises.

Cet accompagnement se caractérise par un accueil de proximité, par des informations précises et ciblées pour chacun, par des entretiens individualisés permettant de réaliser un diagnostic formalisé et de proposer des services adaptés. Un référent unique suit le jeune tout au long de son parcours.

Un accompagnement renforcé et contractualisé qui apporte diverses aides au jeune et facilite l'accès à différentes mesures ainsi que l'accès à l'emploi.

## Nos Services

ORIENTATION FORMATION	ACCES A L'EMPLOI	VIE QUOTIDIENNE
Découverte des métiers et des filières professionnelles	Accompagnement vers l'emploi	Aides à la mobilité
Prestations d'orientation	Atelier CV, Lettre de Motivation Simulation à l'embauche	Aides financières (santé, logement, subsistance)
Visites et des immersions en entreprise	Parrainage	Atelier Logement/Budget
La formation	Renseignements avec des employeurs	Atelier Santé
L'accès à la qualification par l'alternance (Apprentissage, Contrat de Professionnalisation)	Accompagnement des employeurs au recrutement (présentation des mesures d'aide à l'embauche)	Accès à la culture et au sports

Toute notre actualité : [www.missionlocalesudvendee.com](http://www.missionlocalesudvendee.com)  
Présentation de la Mission Locale en vidéo : <https://vimeo.com/161053925>

**JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ**

**BIENTÔT  
16  
ANS !  
PENSEZ AU  
RECENSEMENT**

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT  
DE DÉFENSE !**

**QUI ?**  
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

**POURQUOI ?**  
Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la Journée défense et citoyenneté.

**COMMENT ?** Deux possibilités s'offrent à vous :

**PAR INTERNET**

- 1 - Créez votre compte sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numériques suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique «Papiers-Citoyenneté», cliquez sur «Recensement, JDC et service national», ou dans la zone «Rechercher» tapez «recensement».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

**À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE**  
Munifiez-vous des documents suivants :  
pièce d'identité et livret de famille.

**RETROUVEZ «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC**

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION  
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

DEFENSE.GOV.FR



L'Association Valentin Haüy  
représente et regroupe près de 300  
personnes aveugles et malvoyantes  
sur le département de la Vendée

## Objectifs

- Rompre l'isolement par des rencontres amicales et des activités diverses
- Faciliter l'autonomie dans la vie quotidienne
- Accéder à la vie sociale et culturelle

## Actions

- Soutien moral, aide aux démarches administratives
- Fourniture de matériel d'usage courant muni d'une synthèse vocale
- Apprentissage de l'écriture et de la lecture Braille
- Mise à disposition d'une bibliothèque sonore et d'une bibliothèque en Braille
- Edition du « Point Lumineux », journal sonore bimestriel sur CD
- Apprentissage du maniement des outils informatisés équipés d'un navigateur vocal
- Soutien aux personnes pouvant se réinsérer dans le monde du travail
- Participation aux réunions de travail sur l'accessibilité des espaces publics et administratifs et du transport des personnes handicapées
- Rencontres amicales (loisirs, voyages culturels) avec les équipes d'animation
- Activités culturelles, ludiques et sportives (pétanque adaptée, piscine, randonnée, bricolages, sophrologie...)
- Soutien au centre de distribution de travail à domicile pour le paillage et le cannage des sièges (dépôt à l'AVH). Cela donne du travail à 6 personnes handicapées sur le département.

## Voyants

### Nous avons besoin de votre concours

- Pour faire connaître notre association à toutes les personnes non et malvoyantes, y compris dans les maisons de retraite ou foyers logements
- Pour contribuer à l'animation d'un secteur départemental :
  - Accompagner, conduire nos membres à leurs rencontres AVH
  - Donner votre voix pour enregistrer des livres sur support audio

Nos coordonnées : Association Valentin Haüy - Comité de Vendée - 39bis, rue de la Marne –  
BP 639 - 85016 La Roche-sur-Yon cedex

Permanences du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00

Tél : 02 51 37 22 22

Courriel : [comite.vendee@avh.asso.fr](mailto:comite.vendee@avh.asso.fr)

Site : <http://larochesuryon.avh.asso.fr>

Reconnue d'utilité publique en 1891, habilitée à recevoir des dons et legs

## Collecte des coquilles d'huîtres et coquillages sur votre commune pendant les fêtes de fin d'année

**Venez apporter vos coquilles d'huîtres et coquillages du 18 décembre 2017 au 12 janvier 2018 dans le bac situé au parc de la Mairie.**

Attention, seuls les coquillages vides (coquilles d'huîtres, coquilles saint jacques, moules, praires, bulots, bigorneaux, palourdes,...) seront collectés. Tout apport contenant des crustacés (langoustines, crevettes,...), rince-doigts, assiettes ou autres déchets ne sera pas accepté.



Cette opération, s'inscrit pleinement dans un objectif de réduction de nos ordures ménagères. Les coquilles d'huîtres et coquillages collectés seront traités et valorisés par la société O'Vive basée à La Rochelle Périgny (17) pour une utilisation en complément alimentaire pour les poules pondeuses.

Pour plus d'informations, contactez votre mairie au 02.51.00.20.10 ou consulter le site internet [www.sycodem.fr](http://www.sycodem.fr) ou par téléphone au 02 51 50 75 35.

## Sycodem

### ■ 1<sup>er</sup> JANVIER 2018 :

#### LANCEMENT DE LA REDEVANCE INCITATIVE

Après la mise en place des équipements, l'enregistrement des données, les ajustements techniques, la redevance incitative est prête à voir le jour. **A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est remplacée par cette nouvelle tarification.**

La redevance incitative a un double objectif :

- faire en sorte que chacun soit acteur de sa facture « déchets »,
- favoriser de nouveaux gestes permettant de réduire la production de déchets.

Pour les atteindre, elle est basée sur le nombre de vidages du bac noir, le nombre de dépôts en conteneurs d'apport volontaire pour les ordures ménagères et le nombre d'accès en déchèteries. Nous sommes donc tous concernés : professionnels, particuliers habitant en pavillons ou en logements collectifs : c'est bien l'usage du service qui est pris en compte par cette facture incitative.

#### Les étapes de facturation :

- octobre 2017 : courrier personnalisé accompagné

d'une facture « spécimen » à 0 € et la grille tarifaire expliquée en vue de la vraie facturation de 2018.

- janvier 2018 : facture de la part fixe (ou abonnement) pour les 6 premiers mois.

- juillet 2018 : facture de la part fixe (ou abonnement) pour les 6 derniers mois + la part variable (ou consommation, au-delà de la part fixe) éventuelle des 6 premiers mois.

Chaque année, la grille tarifaire sera révisée pour assurer une tarification au plus près des usages constatés sur le territoire.

### ■ AGIR SUR SA FACTURE

• **TRIEZ** : tous les emballages ménagers se déposent dans le bac ou conteneur jaune. Retrouvez les consignes de tri sur le Mémo-tri auprès du Sycodem ou [www.sycodem.fr](http://www.sycodem.fr)

• **VALORISEZ VOS BIODECHETS** : la majorité des déchets biodégradables peuvent être compostés. Le Sycodem remet un composteur par foyer bénéficiant d'un jardin. Les poules sont aussi un bon moyen d'éviter le dépôt de ces déchets putrescibles dans le bac noir.

*En cœur-de-ville de Fontenay-le-Comte, en habitat collectif : le Sycodem déploie actuellement des moyens techniques et humains pour étudier et apporter des solutions à ce type d'habitat.*

• **OPTIMISEZ VOTRE UTILISATION DU SERVICE** : présentez votre bac noir plein couvercle fermé ; entrez en déchèterie lorsque vous avez suffisamment de déchets.

• **REDUISEZ VOTRE PRODUCTION DE DECHETS** : un bon déchet reste un déchet qui n'est pas produit ! Préférer les produits sans sur-emballage, éviter le gaspillage, adopter le stop-pub, sont autant de mesures permettant de limiter la quantité de déchets que nous produisons : adoptons les bons gestes !

Les services de collecte et de déchèterie restent accessibles (ramassage en porte-à-porte suivant le calendrier de collecte, apport volontaire 24h/24, déchèterie suivant les horaires d'ouverture) : utilisez les services du Sycodem suivant vos besoins et votre situation du moment.

#### Rappels :

- tout déménagement ou évolution du foyer doit être signalé au Sycodem sur [www.sycodem.fr](http://www.sycodem.fr), ou 02 51 50 75 35
- une réclamation sur votre facture ? [redevance@sycodem.fr](mailto:redevance@sycodem.fr)

# MAÎTRISEZ ENFIN VOTRE FACTURE

L'abonnement finance l'ensemble du service de collecte (les bacs mis à votre disposition, la collecte par le camion devant votre domicile,

le fonctionnement de la déchèterie, installation et collecte des points d'apport volontaire...), le traitement et l'enfouissement de vos déchets.

Abonnement annuel Conteneur à ordures ménagères					
Volume du conteneur d'ordures ménagères					
Nombre de levées	120L	180L	240L	360L	660L
1 à 6	115 €	175 €	230 €	265 €	320 €

Au-delà de 6 levées votre consommation dépend du nombre de vidage de votre bac noir					
Nombre de levées	120L	180L	240L	360L	660L
7	118 €	179 €	235 €	271 €	329 €
8	121 €	183 €	240 €	277 €	338 €
9	124 €	187 €	245 €	283 €	347 €
10	127 €	191 €	250 €	289 €	356 €
11	130 €	195 €	255 €	295 €	365 €
12...	133 €	199 €	260 €	301 €	374 €

Une calculette de simulation est disponible sur le site [www.sycodem.fr](http://www.sycodem.fr)

Abonnement annuel Apport volontaire ordures ménagères (Fontenay-Le-Comte et Benet)	
26 dépôts	175 €
Au delà de 26 dépôts	1,50 €/ dépôt

Vous avez des bacs : dépôt occasionnel dans les conteneurs d'apport volontaire d'ordures ménagères : 1,50 €/ dépôt

## DÉCHÈTERIE

- 10 entrées en déchèterie sont comprises dans l'abonnement (conteneur ordures ménagères ou apport volontaire).
- Au delà de 10 entrées, l'entrée supplémentaire sera facturée 2 €.

# RÉGLEMENTATIONS DIVERSES

## Bruits de voisinage

L'arrêté préfectoral n°2013/MCP/06 du 12 juillet 2013 définit les règles propres à préserver des nuisances en matière de bruit de voisinage :

### Propriétés privées

- Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage et ceci de jour comme de nuit.
- Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Cet arrêté est consultable en mairie ou sur le site de la Préfecture de Vendée  
<http://vendee.pref.gouv.fr> – vos démarches – thématiques – environnement – bruit.

## CHIENS EN DIVAGATION

La commune de Mervent a pris un arrêté en septembre 2010 (arrêté consultable en mairie), portant réglementation de la circulation des animaux errants, afin d'éviter leur divagation sur la voie publique.

### Cet arrêté stipule entre autres :

« - qu'il est expressément défendu de laisser les animaux divaguer sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien. Il est interdit de laisser les animaux fouiller dans les récipients à ordures ménagères ou dans les dépôts d'immondices. Les chiens susceptibles d'être dangereux (chiens de 1ère et de 2ème catégorie) doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure... »

« - les propriétaires sont tenus d'assurer la propreté des lieux de passage de leurs bêtes et d'y nettoyer les déjections qu'ils y ont laissées. »

Les chiens et les chats errants et tous ceux qui sont trouvés sans surveillance sont conduits à la fourrière intercommunale : « Le hameau Canin de Luçon ». Les animaux récupérés sont visibles sur son site internet : [www.solutionantoinebeaufour.fr](http://www.solutionantoinebeaufour.fr)

## USAGE DU FEU

Un arrêté préfectoral n° 12 SIDPC-DDTM 627 du 26 novembre 2012 régit l'usage du feu sur le département de la Vendée.

L'arrêté est disponible au secrétariat de la mairie ou sur le site de la Préfecture de la Vendée : <http://vendee.pref.gouv.fr> – vos démarches – thématiques – environnement – emploi du feu.

### Extrait de l'arrêté :

- Article 2 : Dispositions générales sur tout le département

Il est interdit à toute personne, en tout lieu et toute période, de jeter des allumettes, cigares, cigarettes ou autres matières incandescentes qui ne seraient pas complètement éteintes.

En application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental, le brûlage en incinérateur ou à l'air libre des déchets verts, produit par les ménages ou par les collectivités territoriales est interdit. Ces déchets doivent être apportés en déchetterie ou recyclés par compostage.

Les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont par ailleurs tenus d'éliminer leurs déchets verts par voies respectueuses de l'environnement : broyage sur place, apport en déchetterie dans les limites des volumes acceptés, valorisation directe, leur brûlage est interdit.

Le brûlage des végétaux sur pied est interdit.

L'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés à un usage privé ou public doivent respecter les dispositions du décret 2010-580 du 31 mai 2010 et de son arrêté d'application (consultables sur le site de la Préfecture de la Vendée). Les spectacles pyrotechniques (contenant au moins 1 produit de catégorie 4), à titre public ou privé, doivent être déclarés, au moins un mois avant la date prévue en mairie et à la préfecture (ou sous-préfecture d'arrondissement).

Toute activité d'emploi du feu ou activité générant des étincelles, pour toutes personnes et toutes professions est interdite en période de risque fort.

## SÉPARATIONS MITOYENNES

**Plantation d'arbres près du mur mitoyen ou à la limite non matérialisée.**

### Les règles :

- 1/ En principe, il faut se référer aux règlements particuliers (règlement du lotissement, règlement ou usages constants et reconnus) et les respecter.
- 2/ À défaut de ces règlements particuliers, l'article 671 du code civil prévoit que les arbres, arbrisseaux et arbustes doivent être :
  - plantés à deux mètres de la ligne séparative des deux terrains, s'ils doivent dépasser deux mètres de hauteur ;
  - plantés à cinquante centimètres de la ligne séparative s'ils ne dépassent pas deux mètres

### Applications des règles :

- 1/ Lorsque la distance légale n'est pas respectée, le voisin peut exiger que les arbres plantés soient arrachés ou réduits à la hauteur réglementaire, sauf s'il y a eu un titre autorisant cette plantation ou une prescription trentenaire (art.672 du code civil)
- 2/ les fruits tombés des branches qui avancent sur la propriété du voisin lui appartiennent.
- 3/ le voisin peut exiger que les branches qui avancent sur sa propriété soient coupées.

## DÉCLARATION OBLIGATOIRE DES MEUBLÉS DE TOURISME ET DES CHAMBRES D'HÔTES

Toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où se situe le meublé.

Cette déclaration précise l'identité et l'adresse du déclarant, l'adresse du meublé, le nombre de pièces composant le meublé, le nombre de lits et la ou les périodes prévisionnelles de location. Tout changement concernant les éléments d'information fait l'objet d'une nouvelle

déclaration en mairie.

La liste des meublés est consultable en mairie.

Depuis le 1er juin 2013, les loueurs de chambres d'hôtes, qui proposent des boissons alcoolisées doivent obligatoirement suivre la formation sur les droits et obligations attachés à l'exploitation d'un débit de boissons ou d'un restaurant adapté à leur activité.

## TROTTOIRS ET VOIES PUBLIQUES

### ■ ENTRETIEN

- En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux fluviales.
- Le désherbage doit être réalisé par l'arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.
- Dans le but d'embellir la commune, les habitants sont autorisés à fleurir ou végétaliser leur pied de mur.

### ■ NEIGE ET VERGLAS

- En temps de neige, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, le dégageant autant que possible.
- En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations.

### ■ LIBRE PASSAGE

- Les riverains ne devront pas gêner le passage des piétons, poussettes et personnes à mobilité réduite en y déposant des matériaux, ordures et ne devront pas non plus y stationner des véhicules.
- Les saletés collectées par les riverains lors d'un nettoyage de leur trottoir doivent être ramassées et traitées avec les déchets ménagers. Il est expressément défendu de pousser les résidus de ce balayage dans les réseaux d'eaux pluviales. Les avaloirs et caniveaux doivent demeurer libres.

### ■ ABANDON DE DÉCHETS SUR LA VOIE PUBLIQUE

- L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit. La commune pourra, lorsque les contrevenants seront identifiés, facturer les frais d'enlèvements.

### ■ TAILLE DE HAIES

- Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

### ■ ELAGAGE

- En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.

### ■ POUBELLES ET ORDURES MÉNAGÈRES

- Les bacs de ramassage ne doivent en aucun cas rester sur les trottoirs plus de 24h.

# LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

## CHANGEMENT DE DOMICILE

En cas de changement de domicile, se présenter en mairie

### ■ DANS LA COMMUNE D'ARRIVÉE

- prévenir de la date d'arrivée et de la nouvelle adresse,
- présenter une pièce d'identité : carte d'identité, livret de famille...,
- prévoir l'inscription sur la liste électorale (avant le 31 décembre)
- penser à faire modifier l'adresse sur la carte grise
- prévoir l'inscription des enfants à l'école

### ■ DANS LA COMMUNE DE DÉPART

- prévenir la mairie de la date de départ et de la nouvelle adresse.

## OBTENTION D'ACTES D'ÉTAT CIVIL

S'adresser directement à la mairie du lieu de naissance, mariage ou décès.

## IMMATRICULATION DES VÉHICULES

Depuis le début de l'année 2017, la quasi-totalité des démarches liées au certificat d'immatriculation sont accessibles en ligne sur le site de l'ANTS : <http://immatriculation.ants.gouv.fr> via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Pour les personnes ne disposant pas d'un ordinateur ou peu à l'aise avec Internet, des points numériques sont installés à la préfecture, à la sous-préfecture des Sables d'Olonne et à la Maison de l'Etat (sous-préfecture de Fontenay le Comte)

## CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Les démarches peuvent être effectuées quel que soit votre lieu d'habitation, dans l'une des mairies équipées d'une station biométrique (Fontenay-le-Comte, Luçon, Maillezais, Pouzauges, La Châtaigneraie). Il est nécessaire de prendre rendez-vous.

### ■ POUR UNE DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ, SE MUNIR DE :

- 2 photos d'identité identiques et récentes
- 1 extrait d'acte de naissance en cas de 1ère demande, à demander à la mairie de naissance.
- 1 justificatif de domicile (facture eau, EDF, téléphone, quittance loyer ....)
- l'ancienne carte d'identité sécurisée en cas de renouvellement.
- Le délai de délivrance est de 3 semaines.

En cas de non-présentation (perte ou vol) de la carte nationale d'identité en vue de renouvellement, le demandeur doit s'acquitter de 25 euros sous forme de timbres fiscaux.

A contrario, le renouvellement de la carte nationale d'identité demeure gratuit sous réserve de la présentation de l'ancienne carte.

La validité de la carte est de 15 ans pour les majeurs, et 10 ans pour les mineurs.

### ■ PROLONGATION AUTOMATIQUE DE 5 ANS

- si vous étiez majeur au moment de la délivrance,
- si votre carte était encore valide au 1er janvier 2014.

## POUR UN PASSEPORT

Vous devrez vous munir des pièces suivantes :

### ■ TIMBRES FISCAUX

- 86€ pour un majeur
- 42€ pour un mineur de 15 ans et plus
- 17€ pour un mineur de moins de 15 ans
- 1 photo d'identité différente de celle de la carte d'identité de moins de 6 mois.
- Justificatif de domicile
- Carte d'identité sécurisée
- Une pièce avec photo (ex : permis de conduire, carte vitale, carte de sport...)
- Extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois (si modification du nom).

### ■ POUR LES MINEURS : (EN PLUS DES PIÈCES CI-DESSUS)

- Un justificatif de l'exercice de l'autorité parentale en cas de divorce ou séparation (jugement ou attestation)
- Titre d'identité de la personne exerçant l'autorité parentale.

**En carte de perte ou vol**, les démarches sont les mêmes que pour une première demande + déclaration de vol (déclaration gendarmerie) ou de perte + timbre fiscal (uniquement pour cartes d'identité) à 25€.

## LE RECENSEMENT ET LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Dans les trois mois qui suivent leur 16ème anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger. Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée Défense et Citoyenneté. Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

## INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Vous avez jusqu'au 31 décembre de l'année en cours pour vous faire inscrire sur la liste électorale.

Il vous suffit de vous rendre à la mairie afin d'y remplir le formulaire d'inscription correspondant.

Vous devrez impérativement présenter une pièce d'identité en cours de validité ainsi qu'un justificatif de

domicile.

Les personnes ayant atteint l'âge de 18 ans, entre le 1er mars de l'année en cours et le 28 (ou 29) février de l'année suivante, sont inscrites d'office sur la liste électorale.

Les fichiers utilisés pour l'inscription des jeunes de 18 ans pouvant être incomplets, il est préférable de se renseigner auprès de la mairie, pour vérifier que l'inscription a été effectuée.

## COMBIEN DE TEMPS DOIT-ON CONSERVER CERTAINS PAPIERS ?

DOMAINES	DOCUMENTS	DÉLAI DE CONSERVATION	OBSERVATION
Assurance	Quittances, avis, échéances, courrier de résiliation, preuves de règlement.	Date du document + 2 ans	
	Contrat	Durée du contrat + 2 ans	
Consommation	Certificat de garantie	Jusqu'à expiration de la garantie	
	Facture (ou ticket de caisse) des appareils Hi-fi, électroménagers...	Tant que vous détenez les appareils chez vous	En cas de sinistre ou de vol, ces documents vous serviront de preuve à l'égard de votre assureur et vous permettront d'obtenir une indemnisation
Famille	Contrat de mariage, jugement de divorce, acte notarié de donation	À vie	Le professionnel qui a rédigé ces documents peut vous en délivrer une copie
Identité	Passeport, carte d'identité	Jusqu'au renouvellement	Même s'ils sont périmés
Impôts	Avis d'impôts locaux (taxe foncière, taxe habitation)	1 an	3 ans en cas de dégrèvement, exonération ou abattement
	Déclaration, justificatif de frais et de réduction, avis d'imposition, justificatif de règlement de l'impôt sur le revenu	3 ans	Plus précisément 3 ans après l'année qui suit celle de l'imposition. Ex : la déclaration de revenus 2013 est à conserver jusqu'à fin 2016
Justice	Avis de contravention	2 ans	La prescription des poursuites est d'un 1 an, mais celle des peines est de 2 ans
	Reconnaissance de dettes	5 ans	Ce délai court après la fin du remboursement
Logement	Contrat de location (bail)	Durée de la location + 3 ans	Ces délais s'appliquent aux logements loués comme résidence principale
	Constat d'état des lieux et quittance de loyer		
	Facture EDF GDF EAU	5 ans	À compter du paiement
	Facture de téléphone	1 an	
	Titre de propriété	Permanent	Aussi longtemps que vous ne rendez pas votre bien
Travail	Attestation Assédic ou Pôle emploi	jusqu'à l'obtention de l'allocation chômage	Les ASSEDIC peuvent réclamer un trop perçu pendant 5 ans
	Bulletin de salaire, contrat de travail, lettre de licenciement	Jusqu'à liquidation de votre retraite	Le salarié dispose de 3 ans pour réclamer un arriéré de salaire
	Diplôme	À vie	
	Indemnité journalière suite à un arrêt de travail ou à un accident de travail	Jusqu'à liquidation de votre retraite	

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

# L'ÉCOLE PUBLIQUE MARO VIDUA

En cette nouvelle année scolaire, l'école accueille 66 élèves.

Les enfants se répartissent comme suit :

En maternelle, avec Audrey Poulailleau assistée de Jennifer Goursaud et Brigitte Annereau, il y a 25 élèves.

En CP-CE1, avec Emmanuelle Logeais, il y a 18 élèves.

En CE2-CM1-CM2, avec Lucy Birot, il y a 23 élèves. Morgane Boussat effectue les compléments de Mme Birot et Mme Poulailleau.

Rappel des horaires de l'école :

	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
<b>Lundi</b>	9h00-12h00	13h30-16h00
<b>Mardi</b>	9h00-12h00	13h30-16h00
<b>Mercredi</b>	9h00-11h30	
<b>Jeudi</b>	9h00-12h00	13h30-16h00
<b>Vendredi</b>	9h00-12h00	13h30-15h30

Les TAP ont lieu les lundis, mardis, jeudis de 16h à 16h30 et les vendredis de 15h30 à 16h30.

Les APC ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 16h à 16h30.

## ■ LES PROJETS DE CETTE ANNÉE SCOLAIRE :

Le projet de l'école pour cette année est basé sur les contes. Tous les élèves de l'école bénéficieront à partir du mois de janvier de l'intervention du conteur professionnel Jérôme Aubineau. Il s'agira de créer des contes et de les mettre en voix. Ce travail sera présenté lors d'une soirée.

En ce début d'année, les élèves ont participé à l'opération Nettoyons la Nature, ce qui a contribué à la sensibilisation au respect de l'environnement. D'autres sorties en lien avec l'observation du milieu naturel (intervention de Vendée Eau et de la société mycologique) sont proposées aux élèves. Nous avons

également passé la journée du lundi 6 novembre au zoo de Mervent, dont l'entrée a généreusement été offerte aux élèves et aux accompagnateurs.

En ce qui concerne les rencontres sportives, les élèves de la GS au CM2 ont bénéficié de l'intervention de M. Boussau pour la prévention routière. Ils ont également participé, le 10 novembre, au cross qui s'est déroulé à Vouvant. Les rencontres danses et le pentathlon restent à venir.

Cette année, la classe de maternelle travaille sur le portrait dans le cadre de correspondances, notamment avec l'école de Sahofika à Madagascar. Des activités seront également proposées autour des transports, des habitations, de la famille...

En lien avec les activités théâtrales commencées l'année dernière et poursuivies cette année avec le projet autour des contes, les élèves de la classe vont assister à un spectacle présenté par les 3 chardons (« Le bel oiseau »), ainsi qu'au spectacle « Rouge » qui aura lieu au théâtre municipal de Fontenay-le-Comte.

Les élèves de la classe de CP-CE1 partiront cette année en sortie scolaire sur 2 jours, avec une nuitée, à la base de loisirs de Mervent. Ils vont ainsi découvrir la forêt et le lac de Mervent à travers différentes activités (course d'orientation, randonnée, bateau, observation de la faune et de la flore).

Le projet de la classe CE2-CM est basé sur les sciences avec une participation à l'Exposciences fin mars. Il s'agit d'une rencontre entre différentes classes de la maternelle au lycée pour présenter des recherches et des découvertes menées en lien avec les sciences.

La coopérative scolaire organise cette année encore des actions diverses afin de récolter des fonds pour financer les différents projets : vente des

photos individuelles des enfants et des photos de classe, opérations pizzas, vente de cadeaux pour la fête des parents et d'un livre de recettes.

L'équipe enseignante remercie chaleureusement le comité de parents d'élèves pour son aide apportée aux différents projets mis en place (le CPE finance cette année la moitié du coût de l'intervention de M. Aubineau), les parents d'élèves pour leur investissement au sein de l'école (notamment pour les accompagnements en sorties et la participation à la coopérative scolaire) ainsi que la Mairie pour son implication dans la vie scolaire et sa participation financière au projet « contes » de cette année.



# BASE DE LOISIRS

## BASE DE LOISIRS DE MERVENT « NAUTISME ET PLEIN-AIR » BILAN DE L'ANNÉE 2017

La base de loisirs du Pays de Fontenay-Vendée a pour vocation d'accueillir tous les publics pour pratiquer des activités de pleine nature en location ou encadrées dans le massif forestier et sur le lac de Mervent.

La base de loisirs a une vocation touristique sur le territoire: Accueil des touristes principalement en juillet et août, plus de 15 000 personnes cette année. Le canoë-kayak, le paddle, la voile, les bateaux électriques, les barques de pêche pour le nautisme, le V.T.T., l'escalade, les parcours d'orientation et le tir à l'arc sont proposés pour le plein-air. Une grosse partie des activités encadrées ou de location se déroule à la belle saison de mars à novembre.

La base de loisirs a une vocation sportive et pédagogique : La base a accueilli de nombreux groupes comme des classes découvertes, des lycées, des collèges, C.R.E.P.S. de Nantes, Maisons familiales, des comités d'entreprises, des associations de randonneurs, des pêcheurs, des clubs sportifs de V.T.T. de trail de canoë-kayak, de triathlon, d'escalade, de rugby, basket, vélos comme l'équipe professionnelle de Direct énergie venus pour parfaire leur condition physique.



La base de loisirs a une vocation économique pour le territoire :

La rénovation de la base a participé à l'augmentation de la fréquentation ainsi qu'à l'augmentation du chiffre d'affaire. Les restaurants, les traiteurs, les commerces de proximité, les hébergements, les campings, les autres sites de loisirs principalement aux alentours de Mervent bénéficient de la fréquentation de la base de loisirs.

La base de loisirs du Pays de Fontenay-Vendée est un équipement qui plaît aux utilisateurs et répond à une demande d'activité de pleine nature. Elle participe à l'attractivité du territoire et du sud-Vendée.

### ■ LOCATION (NOMBRE D'EMBARCATIONS)

	Canoë-kayak	Bateaux électriques	V.T.T.	Parcours d'orientation	Voiliers dériveurs	Barques et barques de pêche	Paddles	TOTAL
<b>2016</b>	1984	931	234	67	5	56	305	3582
<b>2017</b>	1562	748	254	38	0	35	252	2889

La base de loisirs enregistre une augmentation pour la location de 20 % en juillet et août.

### ■ SÉANCES SPORTIVES ENCADRÉES

	Canoë-kayak	Tir à l'arc	V.T.T.	Escalade	Voile	Orientation	Découverte du massif forestier	TOTAL
<b>2016</b>	121	66	47	38	1	14	2	289
<b>2017</b>	100	64	42	36	0	14	3	259

Plusieurs centres de loisirs n'ont pas reconduit les réservations des séances comme les années passées suite à la baisse de leur budget de fonctionnement.

## ■ HÉBERGEMENT

	TOTAL
<b>2016</b>	2191 nuitées
<b>2017</b>	<b>2209 nuitées</b>

**Pour le mois d'août, deux gros groupes ont annulé début juin, il n'y a pas eu de demande par la suite pour remplir les deux semaines vides. La base enregistre le meilleur résultat depuis sa rénovation grâce à l'accueil des internes du lycée Rabelais suite au sinistre de l'internat.**

La base a proposé des stages sport nature pour les enfants de 7 à 14 ans en juillet et août. Chaque après-midi une activité sportive différente est organisée. Cette formule a rencontré de nouveau le succès grâce à une communication ciblée, sauf pour la semaine du 15 août (le jour férié était un mardi). D'autres animations comme la chasse au trésor se sont déroulées en été.

La base de loisirs a participé avec les membres du club de canoë-kayak et du personnel de la Communauté de Communes à l'animation de la descente aux flambeaux en canoë avant le feu d'artifice du 13 juillet.

## ■ FRÉQUENTATION GÉNÉRALE DE LA BASE (nombre de personnes)

	TOTAL
<b>2015</b>	16021
<b>2016</b>	<b>18538</b>

La base de loisirs a reçu officiellement début Mai le label « Tourisme et Handicaps » avec la présence exceptionnelle de Cindy Moreau, médaillée de bronze aux jeux paralympiques de Rio.

Les travaux de voirie (aménagement du parking et sécurisation de la route départementale) se sont achevés début juin.

La Base de Loisirs a connu un bon début de saison en mai et juin. Cependant la haute saison, juillet et août est décevante avec une fréquentation en baisse de près de 30 % par rapport à 2016. Les conditions météorologiques et le niveau bas du lac à cause des travaux sur le barrage de Mervent expliquent en partie ce résultat.

La base de loisirs a été victime d'un cambriolage avec effraction du coffre-fort au mois d'août.

Les réservations pour l'année 2018 commencent en espérant que le lac retrouve son niveau d'eau au plus haut au printemps et que le soleil soit au rendez-vous à la belle saison !



La base de loisirs met à la disposition de trois associations sportives du pays de Fontenay-Le-Comte par convention ses locaux afin qu'elles puissent accueillir leurs adhérents dans des bonnes conditions. Le club de V.T.T. accueille et encadre tous les samedis entre 20 et 30 jeunes, le club de voile accueille et encadre régulièrement les samedis entre 3 et 5 jeunes, le club de canoë-kayak accueille et encadre tous les samedis matin un groupe entre 5 et 8 femmes pour l'opération « ramer contre le cancer », l'équipe compétition et loisirs pirogue, constituée d'un groupe de 20 personnes s'entraînent les jeudis soir et dimanches matin.



# LA VIE ASSOCIATIVE

## ASSOCIATION « LES MURAILLES DE MAIREVENTI »

Deux projets patrimoniaux et culturels auront lieu au cours de l'année 2018 :

- Une exposition du 1er juillet au 20 septembre 2018 sur « La pierre emprunte du temps et l'art des bâtisseurs expliqué », parcours photographique des remparts à l'église Saint-Médard, au petit jardin de la Croix hosannière, de grandes photos en noir et blanc des sculptures des pierres (église et remparts), conçues et mises en valeur par les ateliers Chenu.
- Un spectacle nocturne musical « Les Renaissances musicales de Denis Ballard » avec la Compagnie Outre Mesure, le 14 août 2018, site des remparts.

Le lancement d'une campagne de dons pour l'église et les remparts est prévue, par le biais de la page Facebook de l'association les Murailles de Maireventi.



### Les actions 2018 organisées par l'association

#### « Les Murailles de Maireventi »

Le spectacle musical et théâtralisé (Les Renaissances Musicales de Denis Ballard -le 14 Août 2018) avec des artistes professionnels est une création spécifique de la Compagnie Outre Mesure sous la direction artistique de Robin Joly.

Depuis sa création en 2000, la Compagnie Outre Mesure réunit des artistes professionnels autour de Robin Joly afin de promouvoir l'Art Ménétrier Renaissance qui est l'art d'appréhender la musique en l'associant à un autre art : escrime, théâtre et danse.

#### Mise en valeur du Patrimoine :

- Programme « la pierre empreinte du temps »
- Exposition « Pierres sculptées » du 12 juillet à fin septembre 2018.

#### Recherche de financement par le « Cross-giving » :

Depuis le 18 novembre 2017, l'association « Les Murailles de Maireventi » est connectée via Facebook à la première plate-forme créée pour faciliter et accroître les dons aux profits des associations. Il vous est possible de suivre les actualités de l'association sur Facebook où des artistes français, européens et diverses personnalités aiment et soutiennent nos actions.

Très bonnes fêtes de fin d'année.



## NAUTISME MERVENT FONTENAY

La saison 2016-2017 s'est à nouveau clôturée par de beaux résultats pour le NFM. Parmi nos succès on notera :

Aubert, 3ème au Championnat de Ligue, 12ème au Championnat de France Espoir pour sa dernière saison en Laser Standard. 4ème à la Semaine de La Rochelle et 30ème au National pour ses débuts en Finn.

Daniela 5ème et première fille au Championnat de Vendée en Dériveur Intersérie, 15ème et seconde fille au Championnat de Ligue en Laser 4.7.

Cédric, Guillaume, Rémi et Baptiste ont couru en Départementale, Ligue, Inter Ligues et National lorsque leurs disponibilités d'étudiants ou professionnelles le permettaient.

Erik a participé au Challenge Aquitaine et Centre et diverses Ligues en Finn.

Aubert a participé aux entraînements de Finn à La Rochelle.

Baptiste, Guillaume et Daniela ont participé à tous les stages Départementaux de Laser.



La saison 2017-2018 promet d'être aussi fructueuse pour le NFM :

Aubert se consacre maintenant au Finn qui est la série Olympique en solitaire. Il vient de se placer 13ème

## LE COMITÉ DE PARENTS D'ÉLÈVES

### Le Comité de Parents d'Elèves a élu son nouveau bureau pour l'année scolaire 2017/2018 :

Co-Présidente : Suire Angélique, Métais Sabrina

Secrétaire : Renaudin Mélanie:

Vice-Secrétaire : Frémanteau Claudie

Trésorière : Billon Murielle

Vice-Trésorière : Bernard Estelle

Membres : Vergnette Daniel, Boidé Isabelle, Maniaval Frédérique, Vasseau Céline, Paboeuf Sandrine.

Nous remercions les bénévoles qui nous donnent de nombreux coups de main lors de la mise en place de nos activités et en particulier Guéry Isabelle, Guignard Alice, Rigaudeau Sandrine, membres sortants.

### Le Comité de parents d'Elèves organise diverses animations :

**Spectacle de Noël (en partenariat avec la municipalité) : 15 Décembre 2017**

**2 Ventes de Madeleines Bijou : courant de l'année scolaire**

**Repas Dansant de l'école : Samedi 24 Mars 2018**

**Carnaval : 20 Avril 2018**

**Fête de l'école : Dimanche 24 Juin 2018**

Toutes ces manifestations nous permettront de financer :

- Activités pédagogiques autour du Théâtre
- Trajets en cars (sorties spectacles, piscines ...)
- Divers abonnements (revues, magazines,...)

Jeux pour la classe et pour la cour (vélo, ballons...)

-Matériels pour les TAP (Temps d'Activités Péri-scolaires)

-Les divers goûters (du Carnaval, TAP...)

-Participation à la fête de Noël avec la mairie

-La fête de l'école de fin d'année

Ainsi que le financement pour le projet conte avec M. Aubineau Jérôme.

Nous participons aussi entre autres au Merventhon et au 13 Juillet.

Nous serions vraiment très heureux de vous voir participer à nos diverses manifestations avec vos familles, amis, voisins, collègues... afin non seulement, de faire plaisir aux enfants de l'école de votre commune de Mervent mais également de partager des moments d'entraides et de convivialités ...

En attendant de vous voir, nous vous souhaitons à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et tous nos vœux de bonheur pour cette nouvelle année.



## ESPOIR MERVENTAIS PÉTANQUE



### **Le club compte 38 licenciés.**

La saison 2017 se termine par l'organisation de l'AG du comité de Vendée qui s'est tenue le 25 Novembre à Mervent.

Bonne participation de nos joueurs aux championnats de Vendée avec cette année l'équipe MILHIET Béatrice et sa fille Laurie qui sont vice-championnes ; en doublette féminine.

Bon comportement des 2 équipes en championnat des clubs : l'équipe féminine termine 5ème et l'équipe senior rate de peu la montée en 2ème division en terminant 2ème, derrière Angles.

Nous avons reçu 1 461 joueurs sur nos terrains : 921 en concours officiel et 540 en concours ouverts à tous.



Compte tenu du petit nombre d'équipes pour les concours ouverts à tous en Juillet, le club a pris la décision de ne plus les organiser.

Les concours débiteront en Août.

En 2018, le club organise les championnats vétérans en triplète les 18 et 19 avril ainsi que des concours officiels (avec licence). Les dates vous seront communiquées ultérieurement.

Le club remercie la municipalité pour son soutien ainsi que tous les sponsors qui nous ont aidés cette année.

Pour tout renseignement et/ou inscription, contacter M. Saille au 02.51.00.07.91

**Le club vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année.**



## RANDO MERVENTAISE

L'année 2017 se termine. Au mois de Juin, l'association Rando-Merventaise a accueilli près de 1 000 participants qui ont emprunté les circuits VTT et pédestres de notre belle forêt de Mervent. Ceci a été possible grâce à la soixantaine de bénévoles qui, chaque année, se mobilisent gentiment pour nous aider. Nous tenons à les remercier sincèrement et si vous voulez, vous aussi, contribuer à l'organisation de cette manifestation, veuillez vous faire connaître auprès de Ghislaine BICHON ou de la Mairie.

La prochaine Rando aura lieu le Dimanche 17 Juin 2018.

En attendant de vous voir, nous vous souhaitons à toutes et tous de très bonnes fêtes.



L'association Saho Vidua a pour but d'aider la communauté malgache et de construire un environnement stable aux enfants de cette communauté.

Pour cela, elle soutient les écoles et les projets éducatifs de ces écoles présentes dans la zone d'activités Helpsimus.

Pour répondre à sa mission, les actions de Saho Vidua se sont concentrées sur :

- la collecte de vêtements
- l'achat de kits scolaires
- la construction de latrines à Ambodiguavy
- la participation au Prix de l'éducation Citoyenne afin de promouvoir l'Association
- l'organisation d'une fête malgache afin de récolter des fonds
- la construction de bibliothèques pour toutes les écoles du projet Bamboo lemur
- le suivi de la correspondance entre les écoles de Mervent et de Sahofika récolter des dons et promouvoir l'association

### Construction de latrines à Ambodiguavy

Grâce au soutien de l'Association Saho Vidua, Helpsimus a pu financer la construction de nouvelles toilettes à l'école d'Ambodiguavy. La construction de toilettes dans les écoles notamment contribuent à améliorer l'hygiène et à éduquer les enfants à l'utilisation des toilettes. Elles participent à diminuer la propagation des maladies !

### Prix de l'éducation Citoyenne

Ce prix décerné par l'Association nationale des membres de l'Ordre du Mérite, en partenariat avec l'Education Nationale, est destiné à récompenser des élèves qui se sont distingués par leur comportement quotidien et la réalisation d'actions relevant de la citoyenneté.

Il a été remis à une délégation d'enfants de Mervent le samedi 25 mars 2017 à la Préfecture de Vendée.

La municipalité de Mervent a offert un goûter aux enfants de l'école Maro Vidua pour les féliciter de ce Prix.

A cette occasion, Brigitte Annereau a remis un exemplaire du prix à chaque élève.

### Bilan 20 mai :

Le bilan de la fête malgache du 20 mai est très positif.

Environ 250 personnes ont assisté à cette soirée.

Les enfants de l'école Maro Vidua ont offert un spectacle de très grande qualité qui a été apprécié par tous ! Spectacle très émouvant où les spectateurs ont pu découvrir l'énorme implication des enfants et encadrants !

La présence de Delphine Roulet et son

intervention ont aidé à comprendre l'importance de son travail à Madagascar et notre place à ses côtés. Nous avons fait un chèque de 1000 € à Helpsimus afin de pourvoir toutes les écoles du projet Bamboo lemur de bibliothèques !

### Gestion des 5 écoles :

Le but de l'association Saho Vidua étant de mettre en place une correspondance entre les 5 écoles du projet Bamboo lemur et 5 écoles en France, toutes les écoles de Vendée ont été sollicitées par Guillaume Romano.

A ce jour, l'école de Lairoux a répondu favorablement, elle correspond désormais avec l'école d'Ambodiguavy.

Mervent continue la correspondance avec Sahofika en incluant désormais toutes les classes de l'école Maro Vidua.

Nous avons été contactés par le zoo de Jurques (Normandie) et son école pour entamer une correspondance avec l'école de Ambohipo ! C'est chose faite !

Pour les villages de Ambodimanga et Vohitrarivo, nous avons un possible projet avec la réserve zoologique de la Haute Touche (Indre).

Le zoo de Sanary/mer prend en charge les préscolaires de Sahofika et de Ambodiguavy.

Une correspondance s'établit également entre l'école de Mervent et l'école de Jurques, et entre l'école de Mervent et l'école de Lairoux.

Tous les membres de l'Association remercient les partenaires de l'année écoulée :

- Le Conseil Départemental de la Vendée
- La municipalité de Mervent
- Le Natur'zoo de Mervent
- L'association BMC
- L'association Helpsimus
- Central Photos Fontenay-le-Comte

Sont remerciés également les équipes enseignantes de Mervent et Sahofika, les parents et tous ceux qui ont participé au projet ! Et surtout un grand merci aux enfants pour leur implication.



## ASSOCIATION PERRURE EN FÊTE



Le samedi 18 novembre, confortablement assis dans des fauteuils, sofas, poufs, chaises longues, canapés, transats, rocking chair (gentiment mis à disposition par EMMAÛS), des bénévoles de l'association Perrure en Fête et des habitants de Mervent et des alentours ont été transportés en Bretagne, à Lizio. Devant le film « J'demande pas la lune juste quelques étoiles », le public n'a pu rester insensible aux idéaux, à l'énergie, au discours sympathique du réalisateur Robert Coudray. Les échanges entre le public et le réalisateur qui ont suivi ce film attachant, poétique et juste, ont rappelé que le rêve fait partie de la vie !!!

Ce même soir, avant la projection du film, s'était tenu l'assemblée générale de l'association Perrure en Fête. De nouvelles recrues ont rejoint le collège solidaire. Nous avons arrêté la date du Dimanche 6 mai 2018 pour la prochaine édition de Perrure en fête, mais pas seulement... Cette 13e édition sera tournée vers nos amis les bêtes. Quel lien entretenons-nous avec le bétail, les animaux de compagnies, les bestioles... ? Vaste question qui devrait animer cette journée. RDV le dimanche 6 mai pour « Perrure en fête, pas si bête ».

Bonne et heureuse année 2018.

Contact : 02 51 00 25 07 – fete@grandeperrure.fr



## ASSOCIATION DE GYM « LA DÉTENTE »



### La Détente a une nouvelle présidente

La saison de gymnastique volontaire est commencée et un changement est annoncé !

Annie Bobineau succède à Evelyne Bobineau à la présidence du club .

Le bureau se compose d'Annie Bobineau , présidente ; Evelyne Bobineau, vice-présidente ; Evelyne Mathé, trésorière ; Danièle Audebrand , trésorière adjointe ; Françoise Bodin , secrétaire .

Membres: Patricia Colas, Lilliane Pavageau , ( absentes sur la photo :Geneviève Picard et Marie France Danieau ) les cours ont débuté en septembre mais il est toujours possible de s'inscrire. Le tarif de la licence est de 73 EUR et 132EUR pour un couple (dégressif pour les inscriptions en cours d'année ). 2 cours découverte sont offerts, les chèques et coupons sport ANCV sont acceptés .

Les cours mixtes ont lieu dans une salle de la mairie chaque : MARDI de 19h15 à 20h15 et de 20h30 à 21h30 ; VENDREDI de 9h30 à 10h30

Ils sont assurés par Odile , animatrice diplômée, et basés sur la dépense énergétique où chacun progresse à son rythme en toute convivialité .

Contact : 06 25 20 93 36 / 02 51 00 27 95



**Dimanche 8 octobre,** plusieurs licenciées des clubs de gym volontaire de Mervent et Foussais ont rejoint le groupe formé par le comité départemental de la Roche sur Yon à l'occasion de la marche et course

solidaire « La Joséphine » au profit de la ligue contre le cancer de sein. Solidarité, plaisir et émotion pour les 10 000 Joséphines.

Cette manifestation a rapporté 50 000€ à la ligue.

## L'ASSOCIATION DES MUSICIENS AMATEURS (AMA) VENDÉE-ATLANTIQUE

En 2017, l'AMA aura connu une activité soutenue avec 13 réunions musicales dont 5 concerts publics.

Le dernier concert, en mairie de Mervent le 11 novembre dernier, a réuni environ 40 personnes.

L'association comprend désormais une vingtaine de membres musiciens (piano, flûte, chant, clarinette, violon, violoncelle, harpe) ou amis de la musique.

Si vous êtes musicien amateur, professionnel retraité, débutant ou confirmé, ou si vous aimez simplement écouter de la musique dans un cadre amical et convivial, venez nous rejoindre ! Bonne fêtes de fin d'année.

Contact : amavendat@yahoo.fr - 06 95 50 45 93



## FOUSSAIS PAYRE HAND BALL CLUB

Pour la saison 2017-2018, le club compte à ce jour, 110 licenciés répartis en 10 équipes.

L'un des objectifs de cette saison, est la mise en place de conventions afin de permettre le maintien de nos équipes seniors et à tous les licenciés de jouer. Ainsi, des conventions ont été passées avec :

- Le club Fontenay-le-Comte, pour nos équipes seniors gars et filles. Le club de Foussais-Payré porte la convention pour l'équipe seniors filles 1 qui évolue en Pré-région et l'équipe seniors gars 2 qui évolue au niveau départemental (2ème div). Le club de Fontenay-le-Comte quant à lui porte la convention pour l'équipe seniors filles 2, niveau Départemental et l'équipe seniors gars 1, niveau Départemental, 1er div.
- Le club de St Pierre du Chemin, car nous n'avions pas d'équipe moins de 18 ans masculine.

### ■ LE CLUB PEUT SE FÉLICITER DES TROPHÉES SUIVANTS POUR LA SAISON PASSÉE :

- Le maintien du label d'argent pour l'école de hand.
- Le titre de championne de Vendée pour notre équipe moins de 12 ans filles
- Le titre de Vice-championne de Vendée pour l'équipe moins de 16 ans filles,
- Notre binôme Cloé Corbel et Titouan Lettier qui sont promus JAJ R3.

A noter, que le Foussais-Payré HBC obtient la première place au classement des 10 clubs vendéens récompensés. Ces distinctions sont le résultat de l'investissement de chacun. Il nous faut donc les poursuivre. Aussi, nous comptons sur vos encouragements tout au long de la saison tant pour nos jeunes licenciés comme pour les plus grands. Vous pouvez retrouver les horaires des matchs dans la presse chaque samedi (ouest France), sur le site infos locales ou sur notre site internet <http://fphb.cluebeo.com>

### ■ JOURS ET HORAIRES DES ENTRAÎNEMENTS

- Equipes moins de 8 ans et moins de 10 ans encadrées par Amélie GUITTON et Nelly FROUIN aidées par Laurette PREZEAU, Flavie BOURDILLON, Anna BIRAUD et Laurianne DESHOUX : mercredi de 17h00 à 18h15.
- Equipe moins de 12 ans féminine : encadrée par Dominique SEGUINOT et Olivier NOROY : mardi de 18h30 à 20h00.
- Equipe moins de 12 ans masculine encadrée par Amélie GUITTON et Sébastien RISPAL : mercredi de 18h30 à 20h00.
- Equipe moins de 14 ans féminine encadrée par Nicolas CORBEL : jeudi de 18h30 à 20h30.
- Equipe moins de 14 ans masculine encadrée par Eric DAMBLEVE : jeudi de 18h30 à 20h00.



- Equipe moins de 16 ans féminine encadrée Nicolas CHAPILLON et Julie COIRIER : mardi et vendredi de 19h00 à 20h30.
- Equipe moins de 16 ans masculine encadrée par Maïté FRANSSSEN : vendredi de 18h15 à 19h45.
- Equipes seniors féminines encadrées par Sophie DORET pour l'équipe 1 et par Karine CHAPILLON et Céline COIRIER pour l'équipe 2 : mardi, à Foussais-Payré de 20h30 à et vendredi de 20h30 à 22h00 (un mois sur 2 à Foussais-Payré, sinon à Fontenay-le-Comte).
- Equipes seniors gars encadrées par Gaëtan LETTIER mercredi de 20h00 à 21h30 à Fontenay-le-Comte et le vendredi de 20h30 à 22h00 (un mois sur 2 à Foussais-Payré en décalé avec les filles).

### ■ DATES À RETENIR :

10 février 2018 : repas du Foussais-Payré HBC ; Juin : tournoi non-licenciés

### ■ COMPOSITION DU BUREAU POUR LA SAISON 2017-2018

Président : Nicolas CORBEL

Vice-présidente : Céline COIRIER

Secrétaire : Amélie GUITTON

Vice-secrétaire : Nelly FROUIN

Trésorier : Olivier NOROY

Vice-trésorière : Dominique SEGUINOT

Membres : Lucie ROBINEAU, Sébastien LAMBERT, Patrice AIRAU, Thibaud CHAUVET, Maïté FRANSSSEN, Sonia ALLETRU, Cosette GRIT, Pierre MARATIER, Ludovic PLAUT, Mouslim KASSIM, Céline VASSEAU, Cindy RISPAL.

**Pour tous renseignements, contacter, Nicolas CORBEL : 02 51 51 36 28**

## DANSEZ MAINTENANT

L'association «Dansez maintenant» établie aujourd'hui sur le site atypique du bas Vendée, Mervent, qui par son cadre offre aux participants un émerveillement de couleurs, a été créée au mois de mai dernier dans un seul but : palier au mieux et selon ses moyens, à un des plus grands maux de notre Société, la solitude. Pour cela, elle s'est fixée comme projet l'organisation de manifestations diverses établies sur plusieurs thèmes afin d'intéresser tout public, «des jeunes aux plus âgés».

Pour réaliser son objectif, elle a prévu la mise en place de soirées karaoké et des éventuels concours de belote dans la salle communale, mais aussi d'autres rassemblements festifs dans la salle polyvalente. Sinon, elle est à l'initiative de l'organisation d'un concert dans l'église de Vouillé-les-Marais le dimanche 14 janvier 2018 à partir de 15h00, qui mettra en scène deux chœurs, «Les Voix du Marais» et «Culture et Mélodie».

Et comme elle ne veut pas s'en arrêter là, elle organise aussi de janvier à avril 2018 des thés dansants dans la salle polyvalente de Petosse.

Ainsi, elle espère avoir le soutien de la population de Mervent pour promouvoir ses actions qui ne se veulent que des moments conviviaux.

### ■ CALENDRIER

Samedi 21 Avril : soirée années 80

Dimanche 27 mai : repas dansant avec l'orchestre de Fabrice Charpentier

Dimanche 10 Juin : Thé dansant animé par Damien Ducelier

## SOCIÉTÉ DE CHASSE

Voilà une nouvelle année qui s'achève. Je profite de l'occasion, qui m'est donnée, pour remercier chaleureusement tous les propriétaires qui nous permettent d'assouvir notre passion sur leurs propriétés. Cette année, le samedi 14 octobre, a eu lieu notre soirée dansante ou par la même occasion nous avons invité gratuitement les propriétaires et leurs conjoints(es). Une centaine de personnes (dont 30 propriétaires) y ont participées dans la joie et la bonne humeur.

La société compte pour cette année de chasse 20 sociétaires qui s'efforcent de gérer au mieux les nuisibles et le gibier sur le territoire de Mervent et vous rappellent que nous sommes à votre disposition en cas de dégâts commis par les animaux classés nuisibles.

Les chasseurs de Mervent vous remercient de la confiance que vous leur accordez, et en leur nom, permettez-moi de vous adresser tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2018.



**LA FORÊT DOMANIALE DE MERVENT**

La forêt domaniale de Mervent est un espace naturel dont l'ONF assure la gestion (exploitation du bois, préservation de la biodiversité et accueil du public).

Elle couvre plus de 2500 hectares, où le chêne est omniprésent. Ruisseaux et rivières traversent le massif et lui donnent un charme unique. Ce patrimoine exceptionnel attire de nombreux amoureux de la nature.

**L'ONF, ACTEUR MAJEUR DE LA FILIÈRE BOIS EN FRANCE !**

A consulter à l'adresse suivante : [http://www.onf.fr/filiere\\_bois/++oid++58a0/@display\\_advise.html](http://www.onf.fr/filiere_bois/++oid++58a0/@display_advise.html).

ONF – Agence Pays de la Loire  
15, boulevard Léon Bureau  
44262 Nantes cedex 2  
[www.onf.fr](http://www.onf.fr)

**FORÊT DOMANIALE DE MERVENT : UN PATRIMOINE A PRÉSERVER POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES !**

La gestion menée par l'ONF en forêt domaniale de Mervent est conduite à prendre en compte les différentes fonctions de la forêt : production de bois, préservation de l'environnement et accueil du public, tout en garantissant le renouvellement et la pérennité des patrimoines forestiers.

Actuellement, des travaux sylvicoles sont conduits pour assurer l'avenir du massif et le maintenir en bonne santé. 51,83 hectares font l'objet de premières coupes destinées à amener de la lumière dans les parcelles et déclencher la levée des semis. Il s'agit des parcelles 70, 74, 75, 88 et la parcelle 98. Les bois qui en sont issus serviront de bois énergie, chauffage principalement. Les prochaines exploitations fourniront du bois d'œuvre de meilleures qualités.



Préparer la forêt de demain @ ONF

**ASSURER L'AVENIR DE LA FORÊT**

Pour que la forêt continue d'exister, il faut maintenir l'état boisé de façon pérenne : quand un peuplement est en fin de vie, les forestiers préparent avec les aînés la nouvelle génération. Une première intervention dite de «relevé de couvert» est réalisée. Cette méthode consiste à conserver la majorité des arbres adultes en qualité de semenciers tandis que la récolte de certains autres va mettre en lumière le sol pour favoriser le développement des semis naturels. La technique de la régénération naturelle permet de maintenir l'héritage génétique des arbres en place qui, au fil des générations, ont su s'adapter aux conditions locales de sol et de climat. La coupe est l'un des instruments du forestier pour façonner la forêt : enlever les arbres malades, donner plus d'espace pour que les arbres se développent, ... et favoriser les semis pour renouveler la forêt. Le bois rend de multiples services à l'homme : matériau de construction, énergie, ... il est l'une des rares ressources renouvelables à échelle humaine (il faut 30 à 40 ans pour produire un arbre exploitable, des milliers d'années pour le pétrole).

**DES INTERVENTIONS REPARTIES SUR PLUSIEURS ANNÉES**

La tâche du forestier consiste à maintenir une mosaïque d'arbres à des âges différents afin que le couvert boisé soit maintenu à l'échelle de la forêt. Si tous les arbres avaient le même âge, ils mourraient tous en même temps, et l'avenir de la forêt serait compromis. Pour maintenir la forêt de Mervent en pleine vigueur un cinquième de sa surface doit être régénérée d'ici 2030 ; soit 27,44 ha en moyenne par an pendant encore 13 ans.

Pour diverses raisons techniques (fructifications, etc.), l'établissement ouvre entre 7 et 40 ha selon les années. Actuellement, 40 hectares sont en cours d'exploitation.

**La régénération en image****Le grand cycle de la vie**

Les coupes de régénération expliquées par l'ONF aux plus jeunes en forêt domaniale de Mervent @ 2016, ONF

Aujourd'hui, sur le sol mis en lumière, les vieux arbres ont pu assurer leur descendance (les semis).

A la fin de l'automne les vieux arbres seront coupés. Les semis auront tout l'espace pour se développer ...

**Que devient le bois coupé ?**

Les bois sont offerts à la vente soit sur pied soit exploités (coupés) par l'ONF. Celui-ci contribue ainsi à l'approvisionnement de 40 % de la filière bois française. Les acheteurs de bois disposent d'un délai afin de permettre d'organiser l'exploitation, le transport et l'approvisionnement de leur outil industriel. Durant ce temps, le bois est stocké en bord de route afin de faciliter son enlèvement et son transport. Pour toutes ces opérations le délai moyen est de 18 mois.

**La forêt : 3 fonctions, écologique, sociale et... économique**

Régénérer les arbres maintient localement l'emploi de sylviculteurs, bûcherons, débardeurs. Les données récoltées par différents instituts d'étude montrent que 100 m<sup>3</sup> de bois mobilisés au sein de la filière bois y génèrent un emploi.

## 2ème édition 27 mai 2018

A la base de loisirs de Mervent

2 épreuves :

Raid Famille : course et canoë orientation.

Départ libre à partir de 9h30 jusqu'à 10h.

Prix : 10 euros par équipe de 2 ou 3.



Biathlon : canoë (2.5km), trail (10km), canoë (2.5km). Départ 14h.

Prix : 20 euros par équipe de 2. 15 euros en sus pour la location d'un canoë (facultatif).



Restauration sur place le midi / Concert / Tombola.

Contact : 06 82 79 72 05 / <https://www.facebook.com/festilacmervent/?ref=bookmarks>



# ÇA S'EST PASSÉ À MERVENT CET AUTOMNE

18-19 septembre 2017



Lors des journées du Patrimoine, une exposition photographique patrimoniale intitulée « La pierre, empreinte du temps » sur les détails architecturaux de l'église de Saint-Médard, sur les pierres des remparts du château médiéval de Mervent et sur l'histoire des bâtisseurs a permis de mettre en lumière le passé roman de notre petite église.

22 septembre 2017



L'opération « Nettoyons la nature » a été reconduite avec les enfants de l'école Maro Vidua le vendredi 22 Septembre. Merci aux enfants, enseignantes et parents qui ont fait de leur mieux pour remplir leurs sacs avec papiers, mégots, bouteilles, canettes, plastiques et autres...

Le samedi 23 septembre, les adultes ont contribué au nettoyage de différents sentiers, cabanons en forêt, bord de l'eau, merci à tous qui êtes fidèles à cette matinée. On s'émerveillera toujours devant la beauté de notre planète si nous en prenons soin



4 novembre 2017



Les amis de Saint Louis Samedi 4 novembre a eu lieu la messe de Saint Hubert à Mervent avec Les Échos de Vendée, suivi d'un vin d'honneur avec une brioche en cœur vendéen. Plus de 200 personnes ont assisté à cette journée.

11 novembre 2017



Le dernier concert, en mairie de Mervent le 11 novembre dernier, a réuni environ 40 personnes.

11 novembre 2017



Après les cérémonies officielles au monument aux morts, Monsieur le Maire a convié toutes les personnes présentes au verre de l'amitié à la salle de la mairie de Mervent.

## 2 décembre 2017

Merventhon

Malgré le changement de date, le Merventhon a remporté un vif succès, avec danses et initiations folkloriques par le groupe Les Grelets de Santun de Xanton-Chassenon et la soirée cochon grillé – karaoké avec une centaine de participants au repas. Un grand merci à Messieurs Laurent GERAY et Joël GERBAUD pour nous avoir cuisiné les cochons depuis le matin.

Encore une belle victoire : nous avons reversé à l'AFM (Association Française contre les Myopathies) environ 1 200€.

## 9 décembre 2017

Dans la salle Jean-Louis RIPAUD, le samedi 9 décembre, nos aînés ont assisté au repas de fin d'année offert par la municipalité et animé par M. LIGONNIERE.

Merci aux bénévoles pour l'aide à la fabrication des décorations.



# HÉBERGEMENTS - RESTAURATION - BARS COMMERCES - ENTREPRISES - LOISIRS - SANTÉ

## HÉBERGEMENTS

### CAMPINGS

- Camping de « la Joletière »  
La Joletière
- Camping « les Amis de la Forêt »  
129, route de la Bironnière
- Camping à la ferme  
La Grande Perrure

### CHAMBRES D'HÔTES

- Le Logis de la Cornelière
- L'auberge de la forêt
- Les Essarts

### GITES RURAUX

- M<sup>me</sup> BELY Laëtitia  
gîte de Diet - Pouzauges (85700)
- M. MOREAU Christophe  
Gîte de la croisée des chemins  
Mervent Bourg
- M. SUCHET Laurent  
Gîte de la Vallée  
rue de la Vallée

## RESTAURATION - BARS

- Restaurant « La Joletière »  
La Joletière
- Bar - Restaurant  
« Le Mangoustan »  
2, route du Lac
- « La Bohème »  
69 Route touristique
- Snack-bar  
« Les amis de la forêt »  
(1er avril - 30 sept)  
129, route de la Bironnière  
Location de salle
- Restaurant  
« l'Auberge de la Forêt »  
Les Essarts
- Bar - Restaurant « le Chill Out »  
116 route Touristique

## COMMERCES

### ALIMENTATION

- Coccimarket  
11 place du Hérault

### TRAITEUR

- Traiteur RIVASSEAU  
21, route du Lac

### APICULTURE

- MAT-API - Vente de matériel  
d'apiculture  
Route du Pont du Nay

### VENTE DE LAIT CRU FERMIER

- E.A.R.L le Bois Tourenne  
(Anne et Claude PICARD)  
Le Nay

### INFORMATIQUE

- SIBAP Informatique  
262, route de la Haute Forêt

### ABATTAGE et DÉBARDAGE

- NAULLEAU Abattage  
et Débardage  
106, route de la Bironnière

### TRANSPORTS FORESTIERS

- Transports NAULLEAU  
104, Route de la Bironnière

### SCIERIES

- Scierie de Mervent  
30, route de la Haute Forêt
- STBF  
Route du Pont du Nay

### BOIS DE CHAUFFAGE

- CT Bois Energie  
9, route du Pont Barrot

### DÉCORATION - GRAVURE PEINTURE

- M<sup>me</sup> DIOT Jacqueline  
4, rue du Moulin à Tan  
Les Loges

### AGENCE IMMOBILIERE

- Transact Immo  
Le Coteau de St-Thomas
- Damien SABOURAUD  
Mandataire I@D France  
Le Sablon

### COIFFURE - ESTHÉTIQUE

- Alex Coiffure  
11 place du Hérault

### PRÊT-À-PORTER - BIJOUX - ACCESSOIRES

- Ça vaut le détour  
7, place de l'Eglise

### PAYSAGISTE

- « Paysage Sympa »  
DESMIER Denis  
101, route de la Bironnière

### GARAGES-MOTOCULTURE

- SARL Garage de la Forêt  
34, route du Lac
- ROSA Motoculture  
12, route de l'Ardiller

### TAXI

- Taxi SPENNATO Dany  
90, route de la Bironnière

### FRUITS ET LEGUMES

- M. Jean-Pierre NAULET  
95, route de la Haute Forêt

### MENUISERIE - CHARPENTE

- M. Sylvain FORT  
Saint-Thomas
- COUDRONNIÈRE S.A.S.  
91, route de la Bironnière  
Charpente, menuiserie bois alu  
PVC

### MULTISERVICES

- Petits travaux d'entretien  
bâtiments, entretien paysager,  
élagage  
Fabrice PHELIPEAU  
23, lot. le Champ Chaillon

### CHAUFFAGE - PLOMBERIE ÉLECTRICITÉ - ZINGUERIE ÉNERGIES RENOUVELABLES

- SARL Alain et Denis  
GACHIGNARD  
9, route de la Bironnière
- BARRELECT Barré Aurélie,  
La Haute Clavelière  
Mervent
- M. ROBIN Steve  
Route du Lac

### TISSUS

- Maison du Rideau  
85 route du Lac

## LOISIRS

- Musée « Les Amis de la Forêt »  
127, route de la Bironnière
- Base de Loisirs  
150, route Touristique
- Parc d'attractions  
de Pierre Brune  
Pierre Brune
- Natur'Zoo de Mervent  
Le Gros Roc

## SANTÉ

- Cabinet Médical  
9, Place du Hérault  
Dr Gabriela Ghioca  
Dr Mathias Lordier
- Cabinet dentaire  
19, place du Hérault  
Dr Oana Potarnichie
- Cabinet d'osthéopathie  
2, place du Hérault  
M<sup>lle</sup> Claire Delhumeau
- Cabinet de kinésithérapie  
4, place du Hérault  
M Bernard Dieulangard
- Cabinet de sophrologie  
7 Place du Hérault  
Mme Sophie Zwisler

# CARNET 2017

## PREMIERS SOURIRES



<b>GABY BERNARD</b>	8 janvier
<b>LUCAS FOUCHER</b>	11 mars
<b>SOUAD VALBUENA</b>	25 mars
<b>CLÉMENCE RAGOT</b>	24 mai
<b>EMMA TURPEAU</b>	15 juin
<b>LAONY DOLLET NGUYEN</b>	27 juin
<b>ARMAND LAURENCON</b>	16 août
<b>BASILE LAURENCON</b>	16 août
<b>JOHAN ROUSSET</b>	22 septembre
<b>LUCAS FRENEHARD</b>	10 octobre
<b>SOFIA BOMBARD</b>	1 <sup>er</sup> novembre

## MARIAGES



<b>BÉATRICE BERGER</b>	8 janvier	<b>ET PHILIPPE RIGAUD</b>	19 mai
<b>MARYSE POUPIN</b>	25 mars	<b>ET CHRISTOPHE PASQUIER</b>	20 mai
<b>CAMILLE KUNEBEN</b>	15 juin	<b>ET CHRISTOPHE GICQUEL</b>	27 mai
<b>GWENDOLINE ARCHAMBAUD</b>	16 août	<b>ET JULIEN BRENET</b>	17 juin
<b>OPHÉLIE NAULET</b>	16 août	<b>ET KARIM GACHIGNARD</b>	29 juillet
<b>JOSY BOISSINOT</b>	22 septembre	<b>ET LILIAN GIRAUD</b>	29 juillet

## NOS PEINES



<b>ROLANDE RENOU</b>	4 février
<b>MAURICE BREMAND</b>	16 février
<b>MARCEL MEURDESOLF</b>	17 février
<b>JEAN MARC BAILLY</b>	19 février
<b>ANNE RAGOT</b>	13 avril
<b>ANDRÉ BOBINEAU</b>	30 mars
<b>RAYMONDE SUAUDEAU</b>	4 mai
<b>GEORGES ALAIN</b>	23 mai
<b>GILBERT NORMAND</b>	6 juin
<b>JEAN FRANÇOIS CLÉMENT</b>	9 juillet
<b>CARLO CALIN-ANSALDO</b>	22 juillet
<b>PHILIPPE RIGAUD</b>	14 septembre
<b>JEAN MOULLET</b>	2 octobre
<b>VALÈRE POUPIN</b>	18 novembre
<b>ALAIN SABOURAUD</b>	18 novembre
<b>PATRICE MACÉ</b>	18 novembre
<b>JEANNE BOUILLAUD</b>	14 décembre

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 1<sup>er</sup> semestre 2018

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS
13 janvier	Vœux du Maire	Municipalité
4 mars	Loto	Association l'Espoir Merventais Pétanque
24 mars	Repas dansant	Comité Parents Elèves
8 avril	Vide Grenier	Société de Chasse
20 avril	Carnaval de l'école	Ecole – Comité Parents Élèves
21 avril	Soirée années 80	Dansez Maintenant
6 mai	Fête de la Grande Perrure	Association Perrure en fête
27 mai	Repas dansant	Dansez Maintenant
10 juin	Thé dansant	Dansez Maintenant
17 juin	Rando merventaise	Association Rando Merventaise
24 juin	Fête de l'école	Comité Parents Elèves

**N.B : Le calendrier étant susceptible d'être modifié, vous en serez informés en temps utile.**

# RÉCOMPENSE « LA PHOTO MYSTÈRE »

## PHOTO MYSTÈRE AUTOMNE



La réponse était :  
La pompe du puits dans le parc de la mairie.  
Pas de gagnant

## GAGNANT 2017



Cette année nous avons eu un seul gagnant,  
Patrick Vincent, les Ouilères.  
Le gagnant se verra offrir une récompense  
qui lui sera annoncée lors des vœux du Maire,  
le samedi 13 janvier 2018.



# NOUVEAU

## Énigme Mystérieuse

En 2018, un nouveau jeu vous est proposé, il remplace la « photo Mystère »

But du jeu : trouver un lieu, un endroit, une partie de la commune de Mervent par la résolution d'une énigme. Cette énigme se présentera soit sous forme de charade, soit par une phrase imagée à décomposer, soit par résolution arithmétique ou autre, afin de découvrir la réponse...

A VOUS DE JOUER - DÉPOSEZ VOS RÉPONSES AU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

## ÉNIGME DE L'HIVER 2018

# BOISSONS MUSICALES DU PASSÉ RÉCENT

Réponse : Une partie de l'emblème vert de Mervent

# Bulletin

## Historique de Mervent

Cette année pour le bulletin historique, « Le Logis de la Cornelière » est le thème traité par Maryline VINCENT.

Retrouvez ce bulletin historique n°53, disponible en Mairie sur demande au 02 51 00 20 10 ou par mail à [mairie.mervent@wanadoo.fr](mailto:mairie.mervent@wanadoo.fr)

Consultable sur le site internet [www.mervent.fr](http://www.mervent.fr) très prochainement.



Bulletin n° 53

### Le Logis de la Cornelière

*« L'important n'est pas qu'on se souvienne de vous, mais de ce que vous aurez transmis aux autres ».*

L'historique du « Logis de la Cornelière » ( et ses dépendances ) présente quelques difficultés à être retracé car nous avons peu d'archives à son sujet néanmoins grâce aux divers plans et autres, on peut approximativement et, mais, sans crainte d'affabuler, restituer sa création et son évolution au fil des siècles.

Une autre difficulté est très vite apparue : il y a deux lieux contigus qui portent ce même nom : la Cornelière paroisse de Mervent et la Cornelière ( écrit parfois la Cornullière ) paroisse de Puy-de-Serre. Lequel de ces deux endroits est le plus ancien et à l'origine de la création du *château de la Cornelière* qui portera aussi le nom : *Logis de la Cornelière* en 1844 ( plan ci-dessous ).

C'est ce que nous allons voir dans les pages qui vont suivre !



Mais avant, voici, la raison de mon travail : j'espère que, par toutes les données que j'ai produit depuis tant d'années ( 1980 ), des chercheurs, même amateurs comme moi, en tout cas des experts, plus attentifs peut-être, pourront certainement compléter le travail que j'ai déjà accompli pour ce bulletin mais aussi pour l'ensemble de mes écrits. Le devoir de l'historien ( même une petite historienne locale, comme moi ) est d'épouser pour un temps la subjectivité de ce qu'il choisit comme objet de



**Bulletin d'information municipal**  
N° 11 - Décembre 2017

**Directeur de publication :**  
Joël Bobineau

**Rédacteur en chef :**  
Damien Sabouraud

**Comité de Rédaction :**  
Sonia ALLETRU, Jacky BELOUIN  
Stéphane BONNEAU, Jackie LARDY  
Evelyne TOUTAIN

*Imprimé par SAS Raynaud Imprimeurs  
BP 13 - 79160 Coulonges-sur-l'Autize*